

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



# Sommaire

|   |         |
|---|---------|
| <b>Présentation générale</b> .....                              | 4 à 15  |
| <b>Finances</b> .....   | 16 à 23 |
| <b>Développement durable<br/>et transition écologique</b> ..... | 24 à 33 |
| <b>Economie</b> .....   | 34 à 41 |
| <b>Tourisme</b> .....   | 42 à 45 |
| <b>Eau et assainissement</b> .....                              | 46 à 61 |
| <b>Services techniques</b> .....                                | 62 à 66 |

## L'édito d'Hervé Chérubini

Président de la Communauté de  
communes Vallée Des Baux-Alpilles



J'ai le plaisir de porter à votre connaissance le rapport d'activité 2024 de la Communauté de communes.

Document obligatoire, conformément à l'article L. 5211-39 du CGCT, il a pour objectif de présenter l'ensemble des actions et politiques publiques porté par l'intercommunalité tout au long de l'année.

Ce rapport fera l'objet d'une communication par les Maires au sein des dix conseils municipaux.

Directeur de la publication : Hervé CHÉRUBINI

Rédactrice en chef : Karine BRIAND

Rédaction : services de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles  
et service communication : Cécile PIETRI.

Photos : services de la Communauté de communes et service communication.

Conception : service communication Communauté de communes

Impression : Communauté de communes, septembre 2025.

Distribution : Communauté de communes et mairies du territoire.

Ce bilan d'activité répond à l'obligation prévue par la loi du 12 juillet 1999 qui demande au président d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) d'adresser annuellement aux maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité communautaire.

Les maires doivent en donner communication au conseil municipal de leur commune en séance publique.

# Présentation générale

## Le territoire communautaire

Située en région sud Provence-Alpes Côte d'Azur, au nord-est du département des Bouches-du-Rhône, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles rayonne sur un territoire rural composé de dix communes du Parc naturel régional des Alpilles.

Elle agit sur de nombreuses compétences et s'affirme chaque jour comme un partenaire tout particulièrement à l'écoute des besoins et projets portés par les communes qui en sont membres.

Axée sur le développement économique, l'emploi, l'environnement et les services de proximité (déchets, eau, assainissement...) en faveur des habitants et des acteurs économiques, la politique conduite au sein de notre Communauté de communes s'affirme avec cohérence et méthode.

C'est dans un contexte d'urgence et d'adaptation nécessaire au changement climatique que nos compétences nous permettent d'intervenir au plus près des besoins individuels et collectifs.



## POPULATION MUNICIPALE

(en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025)

**Aurille** : 1537 habitants

**Les Baux-de-Provence** : 262 habitants

**Eygalières** : 1740 habitants

**Fontvieille** : 3555 habitants

**Mas Blanc les Alpilles** : 537 habitants

**Maussane-les-Alpilles** : 2396 habitants

**Mouriès** : 3471 habitants

**Le Paradou** : 2181 habitants

**Saint-Etienne du Grès** : 2480 habitants

**Saint-Rémy-de-Provence** : 9547 habitants

**Total** : 27 706 habitants

# La démocratie communautaire

## LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Il est composé d'un Président et de vice-présidents. Le nombre de vice-présidents pour la mandature 2020-2026, déterminé par la délibération 03-2022 du 11 février 2022, est de onze.

Le Bureau de la Communauté de communes se réunit en général tous les mois au siège de la Communauté de communes, à Saint-Rémy-de-Provence.

Lors de ces réunions, le Bureau étudie les dossiers en cours et à venir. Le Bureau travaille sur les orientations de la politique intercommunale qui sont ensuite débattues en Conseil communautaire avant d'être soumises au vote des 40 Conseillers communautaires.

Lors de chaque réunion du Conseil communautaire, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations.



### LES ACTES JURIDIQUES

166 délibérations  
250 décisions du Président  
660 arrêtés

### LES CONSEILS COMMUNAUTAIRES 2024

- 21 mars : Eygalières
- 11 avril : Maussane Les Alpilles
- 20 juin : Saint-Rémy-de-Provence
- 26 septembre : Saint-Etienne du Grès
- 28 novembre : Mouriès
- 19 décembre : Eygalières

### BUREAUX 2024

- Jeudi 15 février
- Jeudi 14 mars
- Jeudi 28 mars
- Jeudi 6 juin
- Jeudi 19 septembre
- Jeudi 10 octobre
- Jeudi 14 novembre
- Jeudi 12 décembre

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Il est composé de quarante conseillers communautaires des dix communes membres. Les conseillers communautaires élisent le Président et le Bureau communautaire. Le Conseil communautaire vote les budgets et prend les décisions. Ses réunions sont publiques. Les ordres du jour des séances sont diffusés au public par voie d'affichage, au siège de la Communauté de communes ainsi que dans les dix mairies du territoire et annoncés par voie de presse. Les comptes rendus des séances sont en ligne sur le site internet communautaire et font l'objet d'une couverture par la presse écrite régionale.



# COMPÉTENCES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024

## COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

### • Aménagement de l'espace

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire. Sont définies d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Définition et harmonisation d'une politique foncière dans les zones agricoles (NC et A) et naturelles (ND et N) de l'espace communautaire
- Vectorisation-numérisation du cadastre et système d'information géographique (SIG) des communes membres et de la Communauté de communes
- Etudes, mise en œuvre, gestion et entretien de bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables
- Etudes et organisation d'un service de transport à la demande
- Aménagement numérique
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur

### • Développement économique

- Etudes, aménagement, gestion, entretien, création et promotion de zones d'activité économique dans les conditions prévues à l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales
- Acquisition, gestion, aménagement d'immobilier d'entreprise (foncier et bâtiments économiques)
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du code général des collectivités territoriales
- Constitution de réserves foncières
- Mise en œuvre d'actions favorisant l'emploi et la qualification des entreprises du territoire
- Etudes d'opportunité, de faisabilité et mise en œuvre des projets de développement économique
- Promotion et mise en valeur de l'espace communautaire, de ses produits et productions.
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire. La notion d'intérêt communautaire s'applique au commerce sédentaire.
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme
- Attribution d'aides économiques conformes au cadre juridique des interventions économiques des collectivités locales autorisées par les lois et règlements en vigueur.

### • Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés

- Collecte, traitement et prévention.

### • Accueil des gens du voyage

- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1<sup>er</sup> à 3<sup>o</sup> du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

### • Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.

### • Assainissement des eaux usées

- Dans les conditions prévues à l'article L.2224-8, sans préjudice de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°2018-702 du 3 aout 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.

### • Eau

- Sans préjudice de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°2018-702 du 3 aout 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.

## COMPÉTENCES FACULTATIVES

### • Protection et mise en valeur de l'environnement

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

- Prévention et sensibilisation au respect de l'environnement
- Soutien aux actions de maîtrise de l'énergie
- Planification énergétique territoriale et actions en faveur de la transition énergétique : politiques air, énergie, climat
- Aménagement et exploitation (directe ou indirecte) d'installations de production d'énergies renouvelables d'intérêt communautaire. Ces projets sont adoptés par délibération du Conseil communautaire.
- Création, développement et gestion de réseaux de chaleur d'intérêt communautaire. Ces projets sont adoptés par délibération du Conseil communautaire.

### • Projets pédagogiques :

- Elaboration et mise en œuvre de projets pédagogiques à destination des scolaires du territoire dans les domaines de compétences de la Communauté de communes.

### • Gestion des eaux pluviales urbaines

### • Organisation de la mobilité au sens de l'article L1231-1 du Code des transports

# Bureau communautaire mandat 2020-2026



**Hervé CHÉRUBINI**  
Président



**Gérard GARNIER**  
1<sup>er</sup> Vice-Président  
Délégué à la communication et  
à la relation usagers



**Alice ROGGIERO**  
2<sup>e</sup> Vice-Présidente  
Déléguée aux ressources  
humaines



**Jean MANGION**  
3<sup>e</sup> Vice-Président  
Délégué à l'environnement  
et aux mobilités



**Jean-Christophe CARRÉ**  
4<sup>e</sup> Vice-Président  
Délégué aux finances



**Pascale LICARI**  
5<sup>e</sup> Vice-Présidente  
Déléguée à la transition  
écologique



**Lionel ESCOFFIER**  
6<sup>e</sup> Vice-Président  
Délégué à l'eau,  
l'assainissement, la gestion  
des eaux pluviales urbaines,  
l'hydraulique et la GEMAPI



**Laurent GESLIN**  
7<sup>e</sup> Vice-Président  
Délégué à la commande  
publique, à la voirie et à  
l'éclairage public



**Anne PONIATOWSKI**  
8<sup>e</sup> Vice-Présidente  
Déléguée aux déchets



**Yves FAVERJON**  
9<sup>e</sup> Vice-Président  
Délégué à l'économie et au  
tourisme



**Aline PELISSIER**  
10<sup>e</sup> Vice-Présidente  
Déléguée à l'agriculture et à  
l'alimentation



**Marie-Pierre CALLET**  
11<sup>e</sup> Vice-Présidente  
Déléguée au foncier et au  
numérique

## LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

- Appel d'offres/ Marchés à procédure adaptée/  
Concession
- Déchets
- Transition écologique
- Economie
- Administration générale
- Mobilités

## LES CONSEILS D'EXPLOITATION

*(composés d'élus et de socioprofessionnels)*

- Tourisme
- Eau et assainissement

## LE GROUPE DE TRAVAIL

- Communication

# Les élus communautaires

## AUREILLE

**Lionel ESCOFFIER**  
Maire d'Aureille



**Stéphanie MOUCADEL**

## EYGALIÈRES

**Aline PELISSIER**  
Maire d'Eygalières



**Marie-Christine UFFREN**



**Benjamin MORICELLY**



## MAS BLANC DES ALPILLES

**Laurent GESLIN**  
Maire de Mas Blanc des Alpilles



**Jean-Louis VILLERMY**  
Suppléant



## FONTVIEILLE

**Gérard GARNIER**  
Maire de Fontvieille



**Benoît HERTZ**



## LES BAUX-DE-PROVENCE

**Anne PONIATOWSKI**  
Maire des Baux-de-Provence



**Sylvette SCIFO-ANTON**



**Marion BISCIONE**



**Laurent FERRAT**  
Suppléant



**Jacques ARNOUX**



## MOURIÈS

**Alice ROGGIERO**  
Maire de Mouriès



**Patrice BLANC**



**Muriel CHRÉTIEN**



**Jean-Pierre FRICKER**



**Grégory ALI-OGLOU**



**Christine GARCIN GOURILLON**



## MAUSSANE-LES-ALPILLES

**Jean-Christophe CARRÉ**  
Maire de Maussane



**Marie-Pierre CALLET**



**LE PARADOU**



**Pascale LICARI**  
Maire de Paradou

**SAINT-ETIENNE-DU-GRÈS**



**Jean MANGION**  
Maire de Saint Etienne du Grès

**Jean-Denis SANTIN**



**Béatrice BLANCARD**

**Céline CASTELLS**



**Edgard MARÉCHAL**



**Claude SANCHEZ**

**SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE**



**Hervé CHERUBINI**  
Maire de Saint-Rémy-de-Provence

Suite au décès d'Edgar MARÉCHAL, Claude SANCHEZ est nouveau conseiller communautaire titulaire. Il a été installé lors du conseil communautaire du 26 septembre 2024.

**Florine BODY-BOUQUET**



**Yves FAVERJON**

**Magali MISTRAL**



**Gabriel COLOMBET**



**Isabelle PLAUD**

**Vincent OULET**



**Françoise JODAR**



**Juliette DORISE**

**Henri MILAN**



**Bernard MARIN**



**Céline SALVATORI**



**Romain THOMAS**



**Jean-Jacques MAURON**

# Les médailles du travail

## Promotion janvier 2025



Remise des médailles en présence d'Hervé Chérubini, Président de la Communauté de communes et de Karine Briand, Directrice générale des services.

Créées en 1948, ces médailles sont décernées en fonction de l'ancienneté, mais elles récompensent aussi et surtout la qualité du travail accompli.

Hervé Chérubini, Président de la Communauté de communes et Karine Briand, directrice générale des services ont délivré, le 27 janvier 2025, une distinction honorifique à six des agents de la collectivité.

|                 |  |                    |
|-----------------|--|--------------------|
| Frédéric BOYER  | Directeur adjoint des ouvrages et des stations d'épuration | Médaille vermeil*  |
| André CANOVAS   | Agent de collecte  | Médaille d'argent* |
| Philippe EVRARD | Agent de collecte  | Médaille d'argent* |
| Laurent GARCIN  | Agent de collecte  | Médaille d'argent* |
| Laurie LEONARD  | Directrice des déchets                                     | Médaille d'argent* |
| Cyril ROULLET   | Agent de déchèterie  | Médaille vermeil*  |

\* Médaille d'argent : 20 ans

\* Médaille vermeil : 30 ans



## Le pôle accueil

*L'équipe de l'accueil au 1er janvier 2025*

L'accueil comprend, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, une équipe de six personnes (accueil général, déchets, eau et assainissement) pour répondre au mieux aux administrés.

En 2024, le service a reçu

**5468 personnes en accueil physiques  
et reçu 21 072 appels téléphoniques**

pour l'accueil général, l'eau et le service déchets.

La ligne directe Info Déchets a enregistré près de **3 583 APPELS**

- 27% des appels pour la prise de rendez-vous pour la collecte des encombrants à domicile
- 15% pour les demandes de renseignements ou d'autorisations d'accès en déchèterie
- 15% pour les demandes de composteurs

Le reste des appels concerne des questions de collecte ou diverses demandes de renseignements.

La plateforme "Mes démarches en ligne", accessible depuis le site internet, permet aux administrés de faire leurs demandes en dehors des horaires d'ouverture de l'accueil.



Soirée bowling

## L'amicale du personnel

L'Amicale du personnel de la Vallée des Baux-Alpilles compte 103 membres sur 156 agents à la Communauté de communes, en 2024. Ce sont donc 72% des effectifs qui ont décidé de rejoindre l'Amicale. Elle compte 45 femmes et 58 hommes qui travaillent dans les différents services de la Communauté de communes. Les effectifs de l'Amicale ont peu évolué par rapport à 2023 malgré quelques changements dans les membres du bureau. Cette année, la CCVBA a accordé à l'Amicale une subvention d'un montant de 25 000€ ce qui lui a permis de continuer à promouvoir la convivialité, la cohésion, les échanges au sein du personnel communautaire mais également de proposer des aides aux membres (rentrée scolaire, Noël, ...) et de leur permettre de bénéficier d'avantages sociaux concernant des activités culturelles et de loisirs, en accord avec ses statuts. Ce sont les valeurs et les motivations que les bénévoles essaient de transmettre à travers tous leurs événements. Grâce à cette implication les membres de l'Amicale ont pu proposer cette année divers événements dont :

- La distribution de paniers gourmands en début d'année
- Un repas festif à la Guinguette du Mas de Nierne à Saint-Rémy de Provence en juin
- Un loto de l'Amicale organisé à Mas Blanc des Alpilles
- Deux soirées bowling au cours de l'année

L'année 2024 s'est clôturée par la fameuse soirée de Noël qui s'est déroulée cette année sur la commune d'Eygalières. Ce fut l'occasion de réunir les familles autour d'un apéritif dinatoire.



Repas à La Guinguette



Noël 2024

# MUTUALISATION

## Mise à disposition du personnel

Convention 2024 de mise à disposition  
 de la Communauté de communes vers les communes

|  |                        |
|--|------------------------|
| <b>Police mutualisée</b>                                     | Maussane-les -Alpilles |
|  | Eygalières             |
|  | Saint-Etienne du Grès  |
|  | Les Baux de Provence   |
|  | Paradou                |
|  | Aureille               |
|  | Mas Blanc des Alpilles |
|  | Saint-Rémy-de-Provence |
| <b>Service commun<br/>Autorisation du Droit<br/>des Sols</b> | Paradou                |
|  | Maussane-les-Alpilles  |
|  | Mas Blanc des Alpilles |
|  | Aureille               |
|  | Les Baux-de-Provence   |
|  | Fontvieille            |
| <b>Mutualisation ADS</b>                                     | Saint-Rémy-de-Provence |
| <b>Finances</b>  | Fontvieille            |
|  | Saint-Etienne du Grès  |
|  | Saint-Rémy-de-Provence |

|   |                        |
|---|------------------------|
| <b>Règlementation<br/>européenne<br/>sur la protection<br/>des donnée et<br/>Délégation<br/>à la protection des<br/>données<br/><br/>(RGPD-DPO)</b> | Aureille               |
|   | Les Baux-de-Provence   |
|   | Eygalières             |
|   | Fontvieille            |
|   | Mas Blanc des Alpilles |
|   | Maussane-les-Alpilles  |
|   | Mouriès                |
|   | Paradou                |
|   | Saint-Etienne du Grès  |
|   | Saint-Rémy-de-Provence |
| <b>Système d'Information<br/>Géographique<br/><br/>(SIG)</b>  | Les Baux-de-Provence   |
|   | Fontvieille            |
|   | Mouriès                |
|   | Paradou                |
| <b>Systemes<br/>informatiques</b>   | Saint-Etienne du Grès  |
|   | Fontvieille            |







# FINANCES



**Budget total réalisé\* :**

**39,63 M\*\*€**

**FONCTIONNEMENT**

**INVESTISSEMENT**

**27,86 M€**

**11,77 M€**

## Budget principal

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

COLLECTE  
ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

AMÉNAGEMENT (HORS ZONES D'ACTIVITÉ)

TRANSITION ÉCOLOGIQUE, PROTECTION  
ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

PLUVIAL,  
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES  
ET PRÉVENTION  
DES INONDATIONS

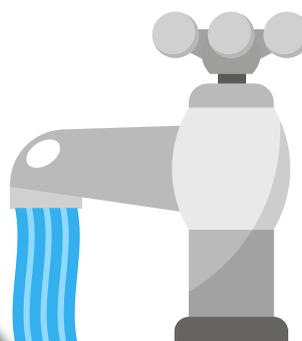
**27,23 M€**



\*sans les budgets ZA qui correspondent à des opérations d'aménagement transitoires

\*\*millions d'euros

## Budgets annexes



EAU

**6,67 M€**

ASSAINISSEMENT

**4,65 M€**



ZONES  
D'ACTIVITÉ

**458 000 €**

(Recettes : ventes  
et subvention...)



TOURISME

**1,08 M €**

## Subventions 2024



| NOM DE L'ORGANISME BÉNÉFICIAIRE  | MONTANT DE LA SUBVENTION |
|--|--------------------------|
| ASSO DES MOULINIERS VALLÉE DES BAUX  | 5 000€                   |
| SERVICE DE REMPLACEMENT AGRICOLE DES BOUCHES-DU-RHÔNE  | 2 000€                   |
| TERRES DES BAUX D'HIER À AUJOURD'HUI   | 1 000€                   |
| SOLIDARITÉ PAYSANS PROVENCE ALPES  | 5 000€                   |
| AMICALE DU PERSONNEL VALLÉE DES BAUX ALPILLES  | 25 000€                  |
| ASSO SYNDICAT DE DÉFENSE ET GESTION AOP LES BAUX (Les Vignerons des Baux-de-Provence)  | 3000€                    |
| Association Maison de la Transhumance Centre d'Interprétation des cultures Pastorales Méditerranéennes                                   | 1000€                    |
| ADEAR 13   | 3 000€                   |
| LA PETITE FERME PÉDAGOGIQUE DE SAINT-RÉMY  | 2 000€                   |
| ASSO DES JEUNES AGRICULTEURS DES BOUCHES-DU-RHÔNE  | 2 000€                   |
| ENTRE ALPILLES CRAU ET CAMARGUE  | 500€                     |
| GR CIVAM PACA (Groupement Régional des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural Provence-Alpes-Côte d'Azur) | 1 500€                   |

# Flux financier avec les communes

## 1. L'attribution de compensation

L'attribution de compensation a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources et de charges opérés entre une intercommunalité et ses communes membres.

| COMMUNES               | ATTRIBUTION DE COMPENSATION (AC) 2024 |
|------------------------|---------------------------------------|
| AUREILLE               | - 28 773€                             |
| LES BAUX-DE-PROVENCE   | - 22 780€                             |
| EYGALIÈRES             | + 189 096€                            |
| FONTVIEILLE            | + 96 921€                             |
| MAS BLANC DES ALPILLES | + 8 161€                              |
| MAUSSANE-LES-ALPILLES  | + 85 000€                             |
| MOURIÈS                | + 98 150€                             |
| LE PARADOU             | - 25 955€                             |
| SAINT-ETIENNE-DU-GRÈS  | + 223 170€                            |
| SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE | + 1 963 012€                          |
| TOTAL                  | <b>+ 2 586 002€</b>                   |

## 2. La dotation de Solidarité communautaire

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est un outil de péréquation locale. Facultative, elle répond à une volonté de solidarité dans la répartition des ressources et des charges au sein du territoire intercommunal.

Le Conseil communautaire a décidé d'une enveloppe de 1 275 000€, soit l'équivalent de 45.80€ par habitant.

La répartition de la DSC 2024 est opérée en prenant en compte strictement et uniquement les critères de répartition énoncés dans l'article L.5211-28-4 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- 50 % en fonction de l'écart de revenu par habitant de chaque commune par rapport au revenu moyen par habitant sur la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA) ;
- 50% en fonction de l'insuffisance de potentiel fiscal par habitant de chaque commune par rapport au potentiel fiscal moyen par habitant sur le territoire de la CCVBA ;
- Ces deux critères étant pondérés par la population de chaque commune au regard de la population de totale de la CCVBA.

Les élus ont donc fixé les montants de DSC 2024 pour chaque commune de la manière suivante :

| COMMUNES               | MONTANTS           |
|------------------------|--------------------|
| AUREILLE               | 91 345€            |
| LES BAUX-DE-PROVENCE   | 13 399 €           |
| EYGALIÈRES             | 60 568€            |
| FONTVIEILLE            | 178 934 €          |
| MAS BLANC DES ALPILLES | 26 198 €           |
| MAUSSANE-LES-ALPILLES  | 99 858 €           |
| MOURIÈS                | 182 181 €          |
| LE PARADOU             | 121 802 €          |
| SAINT-ETIENNE-DU-GRÈS  | 123 163 €          |
| SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE | 377 552 €          |
| <b>TOTAL</b>           | <b>1 275 000 €</b> |

### 3. Le FPIC

#### RÉPARTITION DE LA CONTRIBUTION DU FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET SES COMMUNES MEMBRES.

Le FPIC est un dispositif de péréquation national qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Sur le territoire, toutes les communes sont contributrices. La Communauté de communes prend en charge la totalité des contributions des communes.

Par délibération du 26 septembre 2024, la Communauté de communes est la seule contributrice du FPIC et supportera donc sa part : **591 925 €** et la totalité de la part de ses communes membres : **1 153 916 €** soit un montant total de **1 745 841 €** pour l'année 2024.

| COMMUNES               | MONTANTS           |
|------------------------|--------------------|
| AUREILLE               | 41 534 €           |
| LES BAUX-DE-PROVENCE   | 24 996 €           |
| EYGALIÈRES             | 104 875 €          |
| FONTVIEILLE            | 117 177 €          |
| MAS BLANC DES ALPILLES | 16 135 €           |
| MAUSSANE-LES-ALPILLES  | 114 959 €          |
| MOURIÈS                | 110 425 €          |
| LE PARADOU             | 81 726 €           |
| SAINT-ETIENNE-DU-GRÈS  | 85 925 €           |
| SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE | 456 164 €          |
| TOTAL                  | <b>1 153 916 €</b> |

## TAXES 2024

**INCHANGÉES  
DEPUIS 2011**

COTISATION FONCIÈRE  
DES ENTREPRISES  
(CFE)

**24 %**

TAXE FONCIÈRE SUR  
LES PROPRIÉTÉS BÂTIES  
(TFPB)

**0 %**

TAXE FONCIÈRE SUR LES  
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES  
(TFPNB)

**2,13 %**

TAXE D'HABITATION  
SUR LES RÉSIDENCES  
SECONDAIRES  
(THRS)

**9,97 %**

TAXE D'ENLÈVEMENT DES  
ORDURES MÉNAGÈRES  
(TEOM)

**9,80 %**

# 4. Fonds de concours communautaire 2024-2026

**LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AIDE FINANCIEREMENT SES COMMUNES MEMBRES POUR LEUR PROJET D'INVESTISSEMENT AVEC UN BUDGET TOTAL DE 1,5 MILLION D'EUROS.**

### Conditions obligatoires :

- Projet d'investissement/équipement municipal
- Validation par les conseils communautaire et municipal
- L'aide ne peut dépasser 50% de ce qui reste à payer par la commune (après autres subventions)

### Critères d'éligibilité :

- Projets d'investissement uniquement (équipements, travaux, constructions, études)
- Montant minimum : 15 000 € HT
- Projets commencés à partir de 2024
- Demande avant le 31 décembre 2026

### Points importants :

- Si le projet génère des revenus futurs (ex : loyers), ils sont estimés sur 10 ans et déduits du calcul d'aide
- Cumul possible avec d'autres subventions
- Possibilité de déposer plusieurs dossiers par commune
- Service d'accompagnement disponible pour trouver d'autres financements

| COMMUNES               | MONTANTS           |
|------------------------|--------------------|
| AUREILLE               | 100 877€           |
| LES BAUX-DE-PROVENCE   | 45 253 €           |
| EYGALIÈRES             | 105 582€           |
| FONTVIEILLE            | 178 655 €          |
| MAS BLANC DES ALPILLES | 51 672 €           |
| MAUSSANE-LES-ALPILLES  | 136 960 €          |
| MOURIÈS                | 184 899 €          |
| LE PARADOU             | 131 074 €          |
| SAINT-ETIENNE-DU-GRÈS  | 134 863 €          |
| SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE | 430 165 €          |
| TOTAL                  | <b>1 500 000 €</b> |



## Formation sur les finances locales

Les élus du bureau communautaire (Président et Vice-présidents) et les Directeurs Généraux des Services (DGS) de la Communauté de communes et des Communes ont participé, le 21 février 2024, à une formation spécialisée en finances locales, animée par Michel Klopfer.

Cette session de travail était consacrée à la loi de finances 2024 et la loi de programmation des finances publiques afin de mieux comprendre ses impacts sur les budgets locaux mais aussi d'appréhender le fonctionnement des dotations de l'Etat, les mesures fiscales et tarifaires, les indicateurs financiers et de péréquation horizontales. Les connaissances acquises lors de cette session permettront aux élus de mieux appréhender les enjeux et d'aborder sereinement les prochains arbitrages budgétaires.

### LE SPASER : DES ACHATS PUBLICS RESPONSABLES

Le SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables) est un dispositif obligatoire pour les collectivités aux achats supérieurs à 50 millions d'euros HT.

La Communauté de communes l'a adopté volontairement, en avril 2024, pour 2024-2026, transformant ses achats publics en levier de développement durable. Il permet de fixer quatre axes stratégiques :

**Social** : Lutte contre les discriminations, lots réservés aux entreprises adaptés et établissements et services d'aide par le travail (EA/ESAT), valorisation de l'apprentissage.

**Environnemental** : Critères écologiques systématiques, coût global, réduction des déchets, rénovation énergétique.

**Économique** : Meilleure visibilité des marchés, simplification pour les TPE/PME, sourcing\*, accompagnement local.

**Gouvernance** : Pilotage par le service Achats avec indicateurs de suivi et révision annuelle des objectifs.

Cette démarche volontaire illustre comment la commande publique peut devenir un outil de transition écologique et sociale au service du territoire.

*\* Le sourcing est une procédure qui permet en amont d'un marché d'étudier l'offre disponible. L'identification, l'évaluation et la sélection d'opérateurs économiques pouvant répondre au besoin de l'acheteur permet de spécifier l'adéquation des besoins avec la réalité du marché.*

# Développement durable et transition écologique

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de communes exerce la compétence obligatoire "collecte, traitement et prévention des Déchets Ménagers Assimilés".

Plus largement, la Communauté de communes développe de multiples actions pour réduire, valoriser et réutiliser les déchets ainsi que des actions de transition écologique diverses pour assurer le maintien de la qualité de vie et l'identité de notre territoire dans un contexte de crise climatique.



# Des colonnes enterrées

## POUR UNE GESTION PLUS EFFICACE DES DÉCHETS

**L'installation des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets dans le centre-ville et sur le Cours de Saint-Rémy-de-Provence s'est terminée début 2025.**

Les travaux se sont poursuivis sur les trois autres communes d'Eygalières, Maussane-les-Alpilles et Le Paradou (pour une mise en service au printemps 2025). Le déploiement est réalisé en fonction des demandes et des besoins des communes.

### Un dispositif plus pratique et plus propre

Ces nouvelles colonnes remplacent les bacs collectifs noirs et jaunes notamment sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence ainsi que certaines bornes pour le verre et le papier. Elles sont installées dans les zones où la collecte en porte-à-porte n'est pas possible, notamment dans le centre historique. Ce système permet de libérer l'espace public en supprimant les conteneurs visibles dans

la mesure des possibilités techniques, réduire les dépôts sauvages, multiplier les points de collecte notamment pour le tri des emballages et offrir un accès en continu, idéal pour les habitants et les touristes.

### Des emplacements choisis

Chaque point de collecte comprend une colonne pour les ordures ménagères et une pour les emballages recyclables. Certains secteurs ont également une colonne pour le papier et une autre pour le verre (insonorisée).

L'emplacement des colonnes est soigneusement étudié en tenant compte des réseaux souterrains, des arbres, de la circulation et de l'accès des camions de collecte. Pour des raisons techniques, les points d'apport volontaires déjà installés pour la collecte du carton sont maintenus ou déplacés selon les secteurs.

Avec cette modernisation, la gestion des déchets devient plus efficace, plus propre et plus adaptée aux besoins de chacun.



## GESTION DES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

# La redevance spéciale

## Un nouveau mécanisme de financement

La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles assure la collecte et le traitement des déchets ménagers sur son territoire. À l'inverse, la gestion des déchets des professionnels n'est pas une obligation pour elle. Certains établissements ont déjà recours à des prestataires privés, tandis que d'autres bénéficient du service public.

Selon la réglementation, si la collectivité décide de collecter ces déchets, elle doit le faire en appliquant une redevance spéciale. Ce système, déjà mis en place par de nombreux territoires, permet de mieux maîtriser les coûts, d'améliorer le tri et de réduire les déchets. Après une période de concertation en 2022 et des réunions publiques en 2023, la mise en place de cette redevance a été actée. En 2024, une grande partie des gros producteurs professionnels a été consultée. Le dispositif a été présenté afin de déterminer s'ils souhaitaient continuer ou non avec le service public. Elle est entrée en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

L'objectif est d'encourager le tri et la réduction des déchets tout en répartissant les coûts de manière équitable.

### Qui est concerné ?

Seules les entreprises générant plus de 1 100 litres de déchets par semaine, tous flux confondus, et collectés par le service public, sont soumises à cette

redevance (environ 21 % des professionnels identifiés).

### Les tarifs

- **Emballages ménagers** : 0,02 €/litre (soit 20 €/m<sup>3</sup>)
- **Cartons** : 0,02 €/litre (soit 20 €/m<sup>3</sup>)
- **Ordures ménagères** : 0,04 €/litre (soit 40 €/m<sup>3</sup>)

Le tarif varie selon le volume de déchets produits et la fréquence de collecte.

### Redevance et taxe des ordures ménagères

#### Comment ça fonctionne ?

La redevance spéciale est ajustée en fonction de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :

- **Si la TEOM est inférieure** ou égale au montant de la redevance, la différence est facturée sous forme de redevance. L'objectif est de proposer une facturation adaptée au service réellement utilisé.
- **Si la TEOM est supérieure**, aucune facturation supplémentaire n'est appliquée à cette redevance.

### Accompagnement des professionnels

Pour aider les entreprises à limiter leurs coûts, le service Info Déchet propose des conseils et solutions :

- **Réduction des déchets** à la source

- **Compostage des biodéchets** via des solutions privées ou directement au sein de leur établissement.
- **Amélioration du tri** des emballages et cartons

Avec ce nouveau dispositif, la Communauté de communes poursuit son engagement pour une gestion des déchets plus responsable et plus équitable. ■



## La Communauté de Communes quitte le Syndicat Sud Rhône Environnement

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'intercommunalité s'est officiellement retirée du Syndicat Sud Rhône Environnement (SRE) pour reprendre directement la compétence traitement des déchets.

Cette décision répond à trois enjeux majeurs :

- La réglementation impose, dès 2025, une réduction de 50% des déchets enfouis.
- Le traitement par enfouissement génère des surcoûts importants, notamment liés à la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).
- Notre appartenance à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et au bassin infra régional rhodanien nécessite une cohérence avec le plan régional des déchets intégré au SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).

### Une transition organisée

Ce retrait permet de développer des solutions de traitement alternatives à l'enfouissement, plus en phase avec les enjeux environnementaux et les spécificités de notre territoire. La préparation de ces nouveaux modes de gestion a nécessité le lancement de 11 marchés publics.

## UN TERRITOIRE EN TRANSITION

# Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) 2024

La Communauté de communes de la Vallée des Baux-Alpilles poursuit son engagement en faveur de la transition écologique à travers une nouvelle convention financière annuelle signée avec la Préfecture des Bouches-du-Rhône pour l'année 2024.

### Un partenariat territorial ambitieux

Cette convention s'inscrit dans le cadre du Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE), un accord-cadre pluriannuel qui vise à accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire cohérent. Ce dispositif fédère l'ensemble des acteurs institutionnels, publics et privés, autour d'objectifs communs de développement durable.

### Des actions diversifiées sur plusieurs axes prioritaires

Le programme d'actions retenu pour 2024 couvre plusieurs orientations stratégiques essentielles :

- Préservation de la ressource en eau
- Réduction de la consommation énergétique
- Développement des énergies renouvelables
- Protection de l'environnement
- Économie circulaire

### Un financement partagé

Cette démarche collaborative bénéficie d'un

cofinancement de l'État à travers différents dispositifs : la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et le Fonds Vert. Les communes et la Communauté de communes apportent également leur contribution financière, respectant les taux de participation minimums requis.

### Un suivi rigoureux

La mise en œuvre de ces actions fait l'objet d'un suivi attentif par le comité de pilotage du CRTE, qui veille à la réalisation des engagements pris par l'ensemble des partenaires. Cette approche garantit la cohérence et l'efficacité des interventions sur le territoire.

Cette convention illustre la volonté partagée des acteurs locaux et de l'État de conjuguer développement territorial et respect de l'environnement, en privilégiant des solutions concrètes et durables pour les habitants de la Vallée des Baux-Alpilles.

## LES ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT

| ORIENTATION                                      | ACTION  | MAÎTRE D'OUVRAGE       | MONTANT TOTAL | PART MO        | PART ETAT             |
|--|---|------------------------|---------------|----------------|-----------------------|
| <b>DSIL</b>                                      |   |                        |               |                |                       |
| Préserver l'eau                                  | Redimensionnement STEP Maussane – Phase 2   | CCVBA                  | 2 900 600 €   | 2 720 600 €    | 180 000 € (6,21%)     |
| Baisser notre consommation énergétique           | Réhabilitation, extension et mises aux normes de la mairie  | Aureille               | 305 914,60 €  | 305 914,60 €   | 85 000 € (21,74%)     |
| Augmenter notre production d'EnR                 | Installation d'une protection solaire PV aux arènes Chomel-Coinon   | Saint-Rémy-de-Provence | 400 000 €     | 290 000 €      | 110 000 € (27,5%)     |
| <b>DETR</b>                                      |   |                        |               |                |                       |
| Protéger   | Aménagement durable du lotissement des Sansonnet  | Saint-Etienne-du-Grès  | 850 000 €     | 700 000 €      | 150 000 € (17,65%)    |
| Baisser notre consommation énergétique           | Remplacement des systèmes d'éclairage public en LED   | Mausane-les-Alpilles   | 116 940 €     | 76 940 €       | 40 000 € (34,21%)     |
| <b>FONDS VERT</b>                                |   |                        |               |                |                       |
| Baisser notre consommation énergétique           | Travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle   | Aureille               | 104 100 €     | 72 870 €       | 31 230 € (30%)        |
| Baisser notre consommation énergétique           | Rénovation énergétique des bureaux d'information touristique et du centre technique                                 | CCVBA                  | 125 000 €     | 25 000 €       | 100 000 € (80%)       |
| Baisser notre consommation énergétique           | Rénovation énergétique et aménagement d'un bâtiment communal pour l'accueil de loisirs                              | Eygalières             | 2 013 452 €   | 1 720 275,95 € | 293 176,05 € (14,56%) |
| Baisser notre consommation énergétique           | Travaux de rénovation énergétique de la mairie  | Aureille               | 144 788 €     | 130 610 €      | 14 178 € (9,79%)      |
| Baisser notre consommation énergétique           | Rénovation de l'éclairage public  | Eygalières             | 266 450 €     | 226 482,50 €   | 39 967,50 € (15%)     |
| Baisser notre consommation énergétique           | Rénovation de l'éclairage public de la commune – 3ème tranche   | Maussane-les-Alpilles  | 127 819,60 €  | 108 646,66 €   | 19 172,94 € (15%)     |
| Baisser notre consommation énergétique           | Rénovation de l'éclairage public de la commune – 3ème tranche   | Mouriès                | 42 751,50 €   | 36 343,28 €    | 6 408,22 € (14,99%)   |
| Baisser notre consommation énergétique           | Rénovation de l'éclairage public des boulevards du Cours et Trame noire   | Saint-Rémy-de-Provence | 630 000 €     | 535 000 €      | 94 500 € (15%)        |
| Préserver et restaurer les puits carbone naturel | Renaturation de la cour d'école de la république et de ses abords   | Saint-Rémy-de-Provence | 747 500 €     | 598 200 €      | 149 300 € (19,97%)    |
| Baisser notre consommation énergétique           | Dispositif de gratification du covoiturage sur le territoire intercommunal  | CCVBA                  | 35 944 €      | 17 972 €       | 17 972 € (50%)        |
| Protéger   | Création d'une piste DFCL pour la défense du massif forestier et des habitations jouxtant la chapelle Saint-Lambert | Mas-Blanc-des-Alpilles | 61 250 €      | 12 250 €       | 49 000 € (80%)        |
| Économie   | Recyclage foncier – Ancienne caserne de la Combette   | Saint-Rémy-de-Provence | 220 000 €     | 44 000 €       | 176 000 € (80%)       |
| Baisser notre consommation énergétique           | Ingénierie – DPE (décret tertiaire)   | Saint-Rémy-de-Provence | 180 000 €     | 126 000 €      | 54 000 € (30%)        |

| Total crédits Etat sollicités par type de crédits | DETR      | DSIL      | Fonds Vert     |
|---|-----------|-----------|----------------|
| 1 609 904,71 €                                    | 190 000 € | 375 000 € | 1 044 904,71 € |

## Nouveaux horaires des déchèteries

Depuis l'été 2024, les déchèteries ont adopté des horaires d'été..

Du 15 juin au 15 septembre, les déchèteries ouvrent, en continu et plus tôt le matin :

► Déchèterie de Saint-Rémy-de-Provence

Du lundi au samedi, de 7 h 00 à 13 h 45

► Déchèterie Sud Alpilles (Maussane/Paradou)

Du lundi au samedi, de 7 h 00 à 13 h 45

► Déchèterie de Saint-Etienne-du Grès

Mardi, jeudi, vendredi et samedi, de 7 h 00 à 13 h 45



*Déchèterie de Maussane/Paradou*

## LE COMPOSTAGE PARTAGÉ

Depuis 2021, des composteurs partagés sont installés avec l'aide d'une association spécialisée. L'association doit accompagner les foyers participants dans leur pratique en corrigeant les erreurs de tri et en leur faisant la démonstration des gestes à réaliser (retournement, apport de matière sèche, vérification de l'humidité).

En 2024, deux nouveaux sites de compostage partagé ont été inaugurés, dans le quartier Senior au Paradou (le 23 mai) puis près des résidences collectives et au Lycée des Alpilles à Saint-Rémy-de-Provence (le 12 novembre). Ce qui porte à 7 au total le nombre de sites installés depuis 2021. 270 foyers au total utilisent un composteur partagé en 2024.



*Inauguration d'un composteur collectif à Aureille, en mars 2024*

## LE TRI DANS LES CIMETIÈRES

En collaboration avec toutes les communes, un nouveau dispositif de tri des déchets a été mis en place dans les cimetières du territoire. Désormais, des espaces avec des conteneurs sont installés, permettant une gestion plus responsable des déchets issus de l'entretien des tombes et des espaces funéraires. Cette initiative vise à réduire l'impact environnemental et à encourager des pratiques plus durables dans ces lieux de recueillement.



*Cimetière de Saint-Etienne du Grès*



Distribution de compost gratuit à la déchèterie de Saint-Etienne du Grès



Collecte de sapins à Eygalières



Collecte de jouets au siège de la Communauté de communes

## DU COMPOST GRATUIT POUR LES JARDINS

Au printemps et à l'automne 2023, la Communauté de communes a organisé des dons de compost en déchèteries. Les trois déchèteries ont accueilli, à tour de rôle, une benne de 30 m<sup>3</sup> permettant à une centaine de personnes par saison de prendre du compost et d'être sensibilisée au jardinage écologique.

## LE BROYAGE À DOMICILE

En collaboration avec l'association Delta Sud Initiatives, ce service mis en place depuis novembre 2021 a permis de programmer 516 rendez-vous. 1300 tonnes de végétaux ont été broyés. 3000 m<sup>3</sup> de broyat ont été valorisés. 70% des utilisateurs conservent le broyat pour leur jardin. Le service coûte 45€ si le broyat est conservé ou 70€ s'il est évacué. Ce broyat peut ensuite être utilisé en paillage et en compost. Depuis novembre 2021, 516 rendez-vous ont été programmés.

## COLLECTE ET BROYAGE DES SAPINS DE NOËL

Chaque mois de janvier, les sapins de Noël sont collectés dans les dix communes du territoire. Ils sont ensuite transformés en broyat, distribué ensuite gratuitement dans les déchèteries, afin d'améliorer la structure de vos sols. Le broyage permet de limiter les passages en déchèteries pour déposer les sapins et limiter leurs dépôts sauvages. 1439 sapins ont ainsi été collectés en 2024, nombre 2,5 fois plus élevé que lors de la première année en 2018.

## COLLECTE DE JOUETS

L'opération « Laisse parler ton cœur » (en partenariat avec SRE et les associations locales) a de nouveau été un succès avec plus de 250 kg de jouets collectés dans les écoles et à l'accueil de l'intercommunalité et redistribués dans des associations (Emmaüs et Les Matins Bleus). Les dons ont été répartis entre l'association Emmaüs et les associations de son territoire, en lien avec les CCAS.

## REFUS DE TRI

546 bacs jaunes d'emballages ont été refusés lors de la collecte en 2024. Chaque refus de tri est traité par les ambassadrices du tri/prévention qui se chargent de sensibiliser les personnes concernées sur les erreurs de tri.

Après la collecte de votre bac jaune, les emballages recyclables issus des foyers sont transportés vers le centre de tri. Là-bas, ils sont triés selon les différentes catégories de matériaux. **28% des emballages envoyés au centre de tri sont refusés.**

Le terme "refus de tri" désigne les déchets qui ne respectent pas les critères du centre de tri. En d'autres termes, ce sont des déchets qui ne respectent pas les consignes de tri.

Ces refus de tri représentent un coût significatif pour la Communauté de Communes : une perte de près de 65 000€ pour 2024 car ces refus doivent être ensuite de nouveau traités par le centre de tri. Ces frais supplémentaires de traitement pourraient être évités. En revanche, lorsque le tri est bien effectué, les déchets sont parfaitement recyclés.



Refus de tri : du verre et des déchets verts dans un bac réservé aux emballages

## PASSION RAVEL

Les élèves des écoles du territoire ont assisté à un après-midi musical, vendredi 18 octobre 2024, en collaboration avec l'association Musicades des Alpilles et le conservatoire du Pays d'Arles, à l'Alpiliium de Saint-Rémy-de-Provence. Près de 300 enfants ont assisté à la présentation "Passion Ravel" de Jean-Michel Duez, conférencier et Michel Dalberto, pianiste. En amont, ils avaient participé à deux ateliers de chant et ont ainsi pu interpréter à la fin de la représentation, la chanson "Et maintenant" de Gilbert Bécaud, inspiré du Boléro. Pour les remercier, la Communauté de communes leur a servi un goûter "zéro déchets" : biscuits et jus de fruits locaux.



Concert Passion Ravel, à l'Alpiliium de Saint-Rémy-de-Provence



# Vers une mobilité plus douce

## La Communauté de communes accélère le changement

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, la Communauté de communes a acquis la compétence "Mobilité" sur son territoire. Dans ce cadre, elle a élaboré un schéma directeur cyclable, adopté en décembre 2024 par le Conseil communautaire, pour encourager la pratique du vélo dans les dix communes du territoire et trois expérimentations pour encourager les transports alternatifs.

Le schéma directeur cyclable est composé d'un plan d'action qui sera mis en œuvre par la collectivité et les communes. Il a été planifié pour une durée de 10 ans renouvelable (2025-2035). Il a pour objectif de développer et renforcer les déplacements du quotidien à vélo mais aussi cyclo touristiques et cyclo loisirs/sportif.

### Une enquête grand public

Une enquête menée en avril-mai 2024 a recueilli plus de 400 réponses. La population et les élus expriment une forte attente et une réelle motivation pour développer les déplacements à vélo au quotidien sur le territoire.

### Des actions concrètes

Il est préconisé de mettre en place, pour les années à venir, des aménagements cyclables afin de sécuriser les liaisons à l'intérieur des communes du territoire, entre elles et vers Terre de Provence Agglomération et la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette. Pour encourager l'usage du vélo, l'installation de stationnements sécurisés et des animations pourraient être envisagés.

Parmi les autres solutions souhaitées, une navette intercommunale reliant le nord au sud du territoire pourrait être étudiée en complément de l'offre régionale.

De plus, la mise en place d'une plateforme solidaire de transport à la demande facilitant la mise en relation entre covoitureurs volontaires et personnes isolées et non véhiculées ou un dispositif de gratification du covoiturage, pourraient être mis en place.

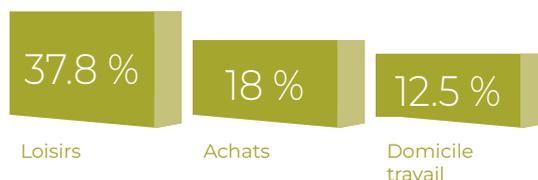
## Profil type du répondant

Actif quarantaine d'année, utilisant environ 1 fois par semaine son vélo pour ses déplacements du quotidien.

### FRÉQUENCE D'UTILISATION



### MOTIF DE DÉPLACEMENT



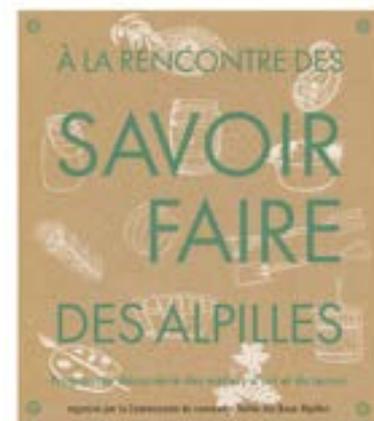
### LEVIERS À DÉVELOPPER



# ÉCONOMIE

La priorité de la Communauté de communes est d'œuvrer au développement des entreprises et de renforcer l'emploi sur son territoire. Elle accompagne les entrepreneurs, quel que soit leur domaine d'activité, à chaque étape de leur projet de création ou de développement. La Communauté de communes dispose de huit zones d'activité et d'une pépinière-incubateur qu'elle met également à leur disposition.

## À la rencontre des savoir-faire des Alpilles



### Une année intense dans l'accompagnement

Le 18 décembre 2024, le service développement économique de la Communauté de Communes a présenté le bilan 2024 du projet LEADER\* "À La rencontre des Savoir-faire des Alpilles" à la Bergerie Pépinière Incubateur d'entreprise en présence des élus, financeurs, partenaires et membres du collectif.

Une année test très rythmée et un plan d'actions respecté :

- Un dispositif attractif : une progression de 80 % du nombre de membres en une année et un collectif engagé et motivé ;

- Un accompagnement de 54 entreprises du territoire dans la structuration de leur offre de visite au travers de formations, d'un soutien sur tout le volet commercialisation et communication avec notamment la création d'un compagnon de visite via l'intégration de l'Intelligence Artificielle (IA).

- Un projet multi partenarial : co-porté par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) Provence-Alpes-Côte d'Azur, co-piloté par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)

du Pays d'Arles et avec l'intervention du PETR du Pays d'Arles, Parc naturel régional des Alpilles, de Initiative Pays d'Arles, de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône et Entreprise et Découverte.

Toutes ces actions en 2024 ont été possibles grâce au soutien de la Région SUD et de l'Union Européenne avec le FEADER via le programme LEADER\* porté par le PETR du Pays d'Arles.

Pour 2025, les actions seront poursuivies, en agrandissant le collectif des savoir-faire et en faisant rayonner le territoire et les entreprises qui le façonnent.



Bilan du savoir-faire 2024, le 18 décembre 2024, à La Bergerie

## La boutique des savoir-faire



La boutique éphémère, ouverte de début juin à fin septembre 2024, a été officiellement inaugurée le mardi 2 juillet 2024 en présence de tous les partenaires et des artisans du collectif.

Hervé Chérubini, président de la CCVBA, Cyril Juglaret, conseiller régional Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Jean Mangion, président du groupement d'action locale en charge du LEADER, Daniel Salenc, président départemental de la Chambre des métiers et de l'artisanat,

Stéphane Paglia, président de la CCI du Pays d'Arles, Yves Faverjon, vice-président délégué à l'Économie et au Tourisme, Gérard Garnier, maire de Fontvieille, étaient tous présents.

La fin de soirée a été l'occasion de réunir les membres du collectif pour un "afterwork" avec d'autres professionnels du territoire au Château d'Estoublon, à Fontvieille, nouveau membre du collectif. Ces rencontres ont permis des échanges d'expériences et de cartes de visite.



Les élus et les artisans de la boutique lors de l'inauguration, le 2 juillet 2024

# Un compagnon de voyage pour explorer les savoir-faire des Alpilles

Grâce à l'accompagnement de la Communauté de communes, les entreprises des Alpilles ouvrent leurs portes pour faire découvrir leur savoir-faire. Les visiteurs peuvent ainsi partir à la rencontre des métiers qui font l'identité locale : oléiculture, viticulture, artisanat ou cosmétiques naturels.

Pour faciliter les visites et les dégustations, un nouvel outil numérique a été développé. Grâce à une plateforme intuitive, il intègre l'IA et organise un itinéraire en quelques clics. Il suffit de scanner le QR code (ci-contre), sélectionner la commune de destination

et la durée de présence dans les Alpilles, indiquer si le voyage est seul, en couple, en famille et quel est son rythme : détendu ou dynamique. Après avoir choisi les centres d'intérêt (métiers d'art, cosmétiques, caves et moulins, arômes et saveurs) et défini le budget avec des options de visites gratuites ou payantes, l'outil génère un itinéraire personnalisé qui peut être ajusté.

Une solution innovante pour découvrir les Alpilles autrement, au gré des préférences et du rythme de chacun.



## À la découverte des savoir-faire locaux pour les écoliers



Sensibiliser les plus jeunes aux richesses artisanales et agricoles de notre territoire, c'est l'un des objectifs des animations organisées par la Communauté de Communes en collaboration avec les professeurs volontaires.

Au cours de l'année 2024, 400 élèves de maternelle et de primaire des écoles Saint-Martin et République à Saint-Rémy-de-Provence, ainsi que Fontvieille et Paradou, ont eu l'opportunité de rencontrer des artisans et producteurs passionnés. Souffleurs de verre, oléiculteurs, agriculteurs

: ces professionnels ont partagé leur savoir-faire à travers des démonstrations, des dégustations et des échanges enrichissants.

Parmi eux, Hélène et Alban Gaillard, souffleurs de verre à Saint-Rémy-de-Provence, Patrick Monnier du Mas de l'Ange et Mireille Thieuloy du Moulin du Mas de Daudet à Fontvieille ont su transmettre aux enfants la passion de leur métier.

Une initiative qui permettra peut-être d'éveiller des vocations ou de renforcer le lien entre générations autour du patrimoine des Alpilles.

# Les entreprises au coeur du dispositif

Plusieurs rencontres ont rythmé l'année 2024 pour le collectif "À la rencontre des savoir-faire des Alpilles".



Signature de la convention aux ateliers Brizepierre à Fontvieille



Chez Ab Pivoine



À la savonnerie Marius Fabre, à Salon de Provence



Au moulin de la Coquille à Fontvieille

> Le 15 février, les partenaires étaient invités à la visite de l'entreprise Florame à Saint-Rémy-de-Provence, aux Ateliers Brizepierre et à la Distillerie de la Terre Ronde, à Fontvieille puis au Moulin Cornille à Maussane-les-Alpilles. À cette occasion, Hervé Chérubini et Yves Faverjon, président et vice-président délégué à l'Économie et au Tourisme ont signé une convention avec la Chambre des métiers et de l'artisanat PACA représentée par Daniel SALENC, président au niveau départemental.

> Les 19 février et 11 mars, des formations plénières ont été dispensées par *Entreprise et Découverte* (une association nationale de la visite d'entreprise) pour permettre aux membres du collectif de peaufiner leur accueil des visiteurs.

> Les 20 et 21 mars, puis les 17 et 18 avril, dans le cadre des "audits" d'entreprises, le Rucher des Alpilles - Miellerie BRUN et Fils, Ab Pivoine, La petite ferme pédagogique à Saint-Rémy de Provence, le Mas de la Tapi à Mouriès, le Mas de Gourgonnier, le Moulin Saint-Michel, à Mouriès, le Moulin de La Coquille, à Fontvieille et le Syndicat interprofessionnel des oléiculteurs de la Vallée des Baux ont ouvert leurs portes. Ils se sont soumis à un examen minutieux, dans le cadre d'une évaluation de leurs offres de tourisme axées sur les savoir-faire, grâce à l'expertise d'*Entreprise et Découverte*.

> Le 8 avril, un "Éduc Tour" organisé dans le cadre de l'accompagnement des membres du collectif leur a permis de visiter la Savonnerie Marius Fabre, à Salon de Provence et le Domaine du Château Virant, à Lançon afin de découvrir de nouvelles façons d'accueillir du public.

> En juin et juillet, des chroniques radio avec les interviews des artisans ont été diffusées sur *Soleil FM*.

\* "À la rencontre des savoir-faire des Alpilles", initié par la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles, est co-porté en 2024 par la Chambre des métiers et de l'artisanat PACA (CMA) et soutenu financièrement par l'Europe, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et le PETR du Pays d'Arles grâce au programme européen LEADER.

# La Bergerie- Pépinière-incubateur d'entreprises

## De bons résultats

La Bergerie aborde en 2025 sa quatrième année d'existence, à Fontvieille. Le bilan est très satisfaisant puisqu'elle remplit parfaitement son cahier des charges : accompagner les créateurs d'entreprise dans un lieu accueillant, inspirant et dynamique. Depuis son ouverture, elle a épaulé une trentaine d'entreprises pour une présence moyenne de 16 mois.

Depuis septembre 2024, Alexandre George a succédé à Julien Cantoni en tant qu'animateur-chaperon de ces jeunes entrepreneurs. L'accompagnement au quotidien a été complété, tout au long de l'année, par des ateliers gratuits et ouverts à toutes les entreprises. Ils étaient consacrés à l'Intelligence artificielle, au marketing ou au label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

## Les entrepreneurs et l'IA



La Bergerie a reçu le jeudi 28 mars 2024, un "Hub" La Provence (lieu de rencontres et d'échanges) consacré à l'intelligence artificielle.

Le but de ces réunions organisées par le service économique de La Provence est d'informer les entrepreneurs locaux sur des enjeux

économiques importants, offrir des éclairages et ouvrir le débat. Julien Cantoni, animateur de la Bergerie a ouvert la réunion avec une présentation générale de l'IA avant de céder la parole à Damien Frossard, directeur de l'agence SI2C et animateur des "Hub Éco" de La Provence.



## La poursuite du Projet Elzéard

La Communauté de communes s'est engagée, depuis 2014, dans la relance de l'amandiculture biologique, une culture historique en Provence. Avec le projet ELZEARD, elle mobilise des partenaires, des producteurs, chercheurs et entreprises pour construire une filière biologique capable de mieux répondre à la forte demande en amandes bio dans l'agroalimentaire et la cosmétique.

Des étudiants-ingénieurs de l'ISARA Lyon-Avignon et de l'Institut Agro Montpellier ont

visité le 10 octobre 2024 le verger expérimental d'Agnès Benoit, à Saint-Rémy-de-Provence.

Ce projet soutenu par la Communauté de communes, la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, le Grab (Groupe de recherche en agriculture biologique), la Société du Canal de Provence, Ecotone et Florame vise à défendre la production d'amandes bio, dans le cadre du développement économique du territoire.



### Saint-Rémy s'engage dans le programme "Petites Ville de Demain"

Les élus de la Communauté de communes ont approuvé à l'unanimité, le 26 septembre 2024, la convention cadre du programme "Petites Villes de Demain" pour Saint-Rémy-de-Provence. Cette convention tripartite entre l'État, la commune et la Communauté de communes permettra de concrétiser des projets pour dynamiser le territoire. Le programme accompagne les communes de moins de 20 000 habitants dans leur développement. Saint-Rémy-de-Provence a été retenue pour améliorer l'attractivité du centre-ville, soutenir les commerces locaux et développer les services aux habitants.



### Une formation aux marchés publics pour les entreprises

Un "atelier pratique sur les marchés publics" gratuit et ouvert aux entreprises



artisanales du bâtiment, en collaboration avec la CAPEB Bouches-du-Rhône était organisé le jeudi 24 octobre par le service Économie.

L'atelier, en présentiel et en visio, a permis aux entreprises de comprendre comment répondre à un marché public et obtenir ainsi de nouveaux contrats.

# Les zones d'activités

LE FONCIER ÉCONOMIQUE : ENJEUX ET SOLUTIONS FACE AUX DÉFIS ACTUELS

## La Communauté de communes adopte le bail à construction

Le foncier économique des Alpilles est soumis à des tensions croissantes entre la nécessité de préserver les terres agricoles et la volonté de soutenir le développement des entreprises. Dans ce contexte, la Communauté de communes cherche à répondre à la fois à l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) et aux besoins des entreprises en termes de terrains. Actuellement, l'inventaire des zones d'activité montre une forte limitation du foncier disponible, avec seulement 2,5 hectares de terres économiques cessibles.

Pour répondre à cette problématique, les élus ont proposé l'utilisation du bail à construction, un contrat de location longue durée de 40 ans entre la collectivité et l'entreprise. Ce système permet aux entreprises de construire sans acheter le terrain, et à la collectivité de conserver la propriété du foncier.

À la fin du bail, les bâtiments et le terrain reviennent à la collectivité, qui peut ensuite décider de maintenir l'activité économique.

### ACHAT ET VENTE DE TERRAINS DANS LES ZA, CE QU'IL FAUT COMPRENDRE :

Pour les entreprises, la construction d'un bâtiment permet de développer leur activité sur le territoire prisé des Alpilles, à un tarif attractif et amortissable, favorisant leur croissance.

Le locataire s'engage à édifier des constructions sur le terrain du bailleur et les conserver en bon état d'entretien.

Pendant toute la durée du bail, le locataire a la possibilité de vendre son entreprise ou de louer son bâtiment librement ; cependant, une activité économique doit nécessairement utiliser le bâti, ce qui assure que les zones d'activités soient exploitées conformément à leur vocation économique et ne soient pas transformées en zones résidentielles d'habitations.

Ce mécanisme permet de limiter les propriétaires qui imposent des prix de location ou de vente, déconnectés du prix du marché tout en profitant de l'inflation immobilière.

Le bail à construction permet de s'assurer du maintien de la vocation économique de la zone d'activités et de s'assurer de l'accessibilité au foncier économique pour les entreprises d'aujourd'hui et celles de demain.



### Signatures 2024 pour la vente de terrains

Procédures engagées avant le vote  
du bail à construction

#### ZONE DES GRANDES TERRES À EYGALIÈRES

Lot 6 - FEED BACK ISSO

Lot 8 – MENUISERIE CHAMART

Lot 12 – BOPALETT

Lot 13 – HUGO BTP

Lot 15 – STEPHANE AVON Maçonnerie

#### ZONE DE LA MASSANE 3

Lot 2 - C & T INVEST

# TOURISME

Paysages à couper le souffle, gastronomie et artisanat : les Alpilles offrent une richesse considérable pour tous les visiteurs qui y séjournent.

L'Office du tourisme intercommunal Alpilles en Provence fait la promotion de ce territoire grâce à des relations privilégiées avec ses partenaires, tous les acteurs touristiques locaux et plus largement, un réseau professionnel qui lui permet de faire rayonner les Alpilles au niveau national et international.

## Tourisme dans les Alpilles en 2024, une fréquentation touristique en forte hausse

L'année 2024 marque une nette progression de la fréquentation touristique des Alpilles. Dès le mois de mars, le nombre de visiteurs a connu une hausse significative, avec en moyenne 1 000 visiteurs supplémentaires chaque mois à Saint-Rémy-de-Provence. Cette tendance positive s'est également confirmée dans l'ensemble des bureaux d'information touristiques.

Toutefois, le début de l'été, coïncidant avec la période des Jeux Olympiques, a été particulièrement calme jusqu'au 22 juillet. Fait inédit cette année, le mois de septembre a enregistré un flux de visiteurs supérieur à celui de juillet, inversant ainsi les tendances habituelles. Ce phénomène résulte d'une stratégie de développement touristique visant à étendre la saison, avec un accent particulier sur les périodes traditionnellement plus calmes, la promotion du territoire à

l'international et le renforcement du service commercial dédié aux groupes.

### Un retour aux chiffres de 2019

L'analyse des chiffres révèle que les Français constituent la majorité des visiteurs, avec une forte représentation des habitants de notre Région. Du côté des visiteurs étrangers, trois nationalités se distinguent : les Belges, les Allemands et les Néerlandais, qui figurent parmi les plus nombreux à découvrir notre territoire. Globalement, la fréquentation touristique en 2024 est nettement plus importante qu'en 2023. Les chiffres s'approchent même de ceux de 2019, une année de référence marquée par un afflux exceptionnel de visiteurs.

### Un réseau de bureaux d'information touristique en expansion

Pour mieux accompagner cette dynamique touristique, le territoire dispose désormais de quatre bureaux d'information touristique : Saint-Rémy-de-Provence, Fontvieille, Mouriès et le dernier né Eygalières, ouvert depuis mi-juin 2023.

Ce développement témoigne de l'engagement en faveur d'un accueil structuré et efficace des visiteurs, afin de valoriser toujours plus l'offre touristique locale.



## Une bourse d'échange pour lancer la saison touristique

Alpilles en Provence a inauguré le 28 mars 2024 un nouveau format d'échanges touristiques de documentations devant l'office de tourisme de Saint-Rémy-de-Provence, auquel ont participé les services Déchets, Énergie et Mobilité de la Communauté de communes. Les discussions ont été riches entre les différents partenaires touristiques qui y ont participé. Ces rencontres ont été suivies d'un apéritif convivial.



## Fréquentation : chiffres clés

| FRÉQUENTATION DES BUREAUX | 2023   | 2024   | ÉVOLUTION 2023 - 2024 |
|---------------------------|--------|--------|-----------------------|
| TOTAL                     | 59 350 | 71 871 | +21 %                 |

## OTI SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

Source : DATAB/Flux (accueil + tél)

| FRÉQUENTATION | 2023          | ÉVOLUTION | 2024          |
|---------------|---------------|-----------|---------------|
| JANVIER       | 393           | ↑         | 799           |
| FÉVRIER       | 645           | ↑         | 1 429         |
| MARS          | 894           | ↑         | 1 999         |
| AVRIL         | 3 360         | ↑         | 4 229         |
| MAI           | 4 724         | ↑         | 5 722         |
| JUIN          | 4 549         | ↑         | 5 681         |
| JUILLET       | 5 637         | ↑         | 5 734         |
| AOÛT          | 6 992         | ↑         | 7 004         |
| SEPTEMBRE     | 5 544         | ↑         | 6 847         |
| OCTOBRE       | 3 019         | ↑         | 4 092         |
| NOVEMBRE      | 790           | ↑         | 1 160         |
| DÉCEMBRE      | 897           | ↑         | 1 025         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>37 444</b> | <b>↑</b>  | <b>45 721</b> |

## BIT FONTVIEILLE

Source : DATAB/Flux (accueil + tél)

| FRÉQUENTATION | 2023          | ÉVOLUTION | 2024          |
|---------------|---------------|-----------|---------------|
| JANVIER       | 718           | ↓         | 703           |
| FÉVRIER       | 1 251         | ↓         | 954           |
| MARS          | 756           | ↑         | 974           |
| AVRIL         | 2 405         | ↓         | 1 458         |
| MAI           | 2 287         | ↑         | 2 900         |
| JUIN          | 1 640         | ↑         | 2 714         |
| JUILLET       | 2 909         | ↑         | 3 035         |
| AOÛT          | 2 673         | ↑         | 3 173         |
| SEPTEMBRE     | 1 948         | ↑         | 2 187         |
| OCTOBRE       | 1 329         | ↑         | 1 697         |
| NOVEMBRE      | 378           | ↑         | 576           |
| DÉCEMBRE      | 565           | ↑         | 639           |
| <b>TOTAL</b>  | <b>18 859</b> | <b>↑</b>  | <b>21 010</b> |

## BIT MOURIÈS

Source : DATAB/Flux (accueil + tél)

| FRÉQUENTATION | 2023         | ÉVOLUTION | 2024        |
|---------------|--------------|-----------|-------------|
| JANVIER       | 9            | ↓         | 8           |
| FÉVRIER       |              |           |             |
| MARS          | 88           | ↓         | 54          |
| AVRIL         | 145          | ↑         | 183         |
| MAI           | 151          | ↑         | 265         |
| JUIN          | 143          | ↑         | 174         |
| JUILLET       | 239          | ↑         | 343         |
| AOÛT          | 237          | ↑         | 458         |
| SEPTEMBRE     | 209          | ↑         | 326         |
| OCTOBRE       | 125          | ↑         | 129         |
| NOVEMBRE      | 30           | ↓         | 28          |
| DÉCEMBRE      | 32           | ↓         | 14          |
| <b>TOTAL</b>  | <b>1 408</b> | <b>↑</b>  | <b>1982</b> |

## BIT EYGALIÈRES

Source : DATAB/Flux (accueil + tél)

| FRÉQUENTATION | 2023         | ÉVOLUTION | 2024        |
|---------------|--------------|-----------|-------------|
| JANVIER       |              |           | 62          |
| FÉVRIER       |              |           | 82          |
| MARS          |              |           | 158         |
| AVRIL         |              |           | 390         |
| MAI           |              |           | 398         |
| JUIN (16/06)  | 180          | ↑         | 321         |
| JUILLET       | 299          | ↑         | 385         |
| AOÛT          | 335          | ↓         | 334         |
| SEPTEMBRE     | 454          | ↑         | 585         |
| OCTOBRE       | 253          | ↑         | 304         |
| NOVEMBRE      | 78           | ↑         | 96          |
| DÉCEMBRE      | 40           | ↑         | 43          |
| <b>TOTAL</b>  | <b>1 639</b> | <b>↑</b>  | <b>3158</b> |



## Commercialisation



| MARCHÉ DES CRÉATEURS  | 2022     | 2023     | 2024    |
|-----------------------|----------|----------|---------|
| CHIFFRE D'AFFAIRES    | 23 040 € | 22 410 € | 23 340€ |
| NOMBRE D'EMPLACEMENTS | 657      | 632      | 646     |

| FOIRE AUX SANTONS  | 2022     | 2023     | 2024    |
|--------------------|----------|----------|---------|
| CHIFFRE D'AFFAIRES | 12 840 € | 12 832 € | 23 340€ |
| NOMBRE D'EXPOSANTS | 74       | 70       | 73      |

| PARTENARIATS       | 2022    | 2023    |
|--------------------|---------|---------|
| CHIFFRE D'AFFAIRES | 80 000€ | 83 546€ |
| NOMBRE             | 504     | 497     |



## Packs touristiques - Service Groupes

Le "Service Groupes" est déployé depuis mars 2022.

### BILAN VISITES GROUPES OTI

|              | 2023         |                  | 2024         |                  |
|--------------|--------------|------------------|--------------|------------------|
|              | Nombre devis | CA réalisé       | Nombre devis | CA réalisé       |
| JANVIER      |              |                  |              |                  |
| FÉVRIER      |              | 358€             |              | 3 492 €          |
| MARS         |              | 13 939€          |              | 8 684 €          |
| AVRIL        |              | 23 866 €         |              | 8 639,50 €       |
| MAI          |              | 20 392 €         |              | 8 880 €          |
| JUIN         |              | 14 255 €         |              | 18 886 €         |
| JUILLET      |              | 3 440,5 €        |              | 3 992 €          |
| AOÛT         |              | 5 386 €          |              | 1 729 €          |
| SEPTEMBRE    |              | 10 665,5 €       |              | 44 205,5 €       |
| OCTOBRE      |              | 21 763 €         |              | 16 559,5 €       |
| NOVEMBRE     |              | 2 573 €          |              | 9 354 €          |
| DÉCEMBRE     |              | 3 116 €          |              | 8 405,5€         |
| <b>TOTAL</b> | <b>181</b>   | <b>119 754 €</b> | <b>184</b>   | <b>132 846 €</b> |

# EAU et ASSAINISSEMENT

La Communauté de communes est en charge de l'eau potable, de l'assainissement et des eaux pluviales urbaines pour les dix Communes.

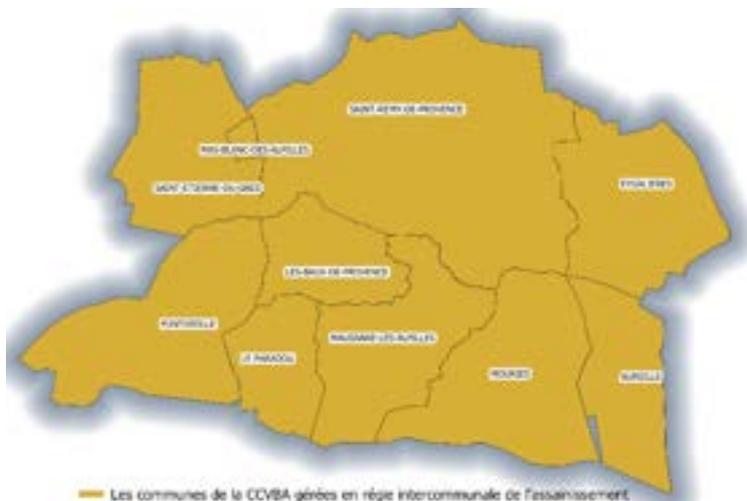
Le service de l'eau de la CCVBA se divise en deux types de missions : la distribution de l'eau potable destinée à la consommation humaine et la production, le transport et le stockage de l'eau potable, exercées en amont de la mission de distribution.

Le service public d'assainissement consiste quant à lui dans la collecte des eaux usées, pour procéder ensuite à leur traitement au sein d'unités d'épuration.

## EAU



## ASSAINISSEMENT



## LE COÛT DE L'EAU POTABLE

# Les tarifs 2025 de l'eau potable et de l'assainissement collectif



Adoptée à l'unanimité par délibération du Conseil communautaire du 28 novembre 2024, l'évolution des prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif, établit de nouveaux tarifs depuis janvier 2025 afin de garantir la soutenabilité financière de ces services publics, de responsabiliser les usagers par rapport à leur consommation et garantir la pérennité de ce bien commun.

Les tarifs sont composés d'une partie fixe correspondant à l'abonnement et d'une partie variable proportionnelle aux volumes consommés.

### Pour la partie fixe sur l'eau potable :

Pour les deux compteurs les plus courants, l'abonnement passe de 39€ à 42€ (DN\*15mm) et de 52€ à 56€ (DN 20 mm).

### Pour la partie fixe sur l'assainissement collectif :

l'abonnement passe de 45 à 48€.

Pour la partie variable sur l'eau potable, des tarifs différenciés sont établis en fonction des volumes d'eau consommés avec un principe de quatre tranches de consommation :

- De 0,95€ HT/m<sup>3</sup> en 2024 à **1,01€ HT/m<sup>3</sup> en 2025, jusqu'à 150 m<sup>3</sup>** pour l'eau essentielle
- De 1,05€ HT/m<sup>3</sup> en 2024 à **1,47€ HT/m<sup>3</sup> en 2025, entre 151 et 180 m<sup>3</sup>** pour l'eau utile
- De 1,60€ HT/m<sup>3</sup> en 2024 à **2,40€ HT/m<sup>3</sup> en 2025, entre 181 m<sup>3</sup> et 300 m<sup>3</sup>** pour l'eau de confort ou l'utilisation professionnelle.
- **2,56€ HT/m<sup>3</sup> au-delà de 301 m<sup>3</sup>**

### La partie variable pour l'assainissement collectif

passé d'un tarif unique de 0,9519€ HT/m<sup>3</sup> à **1,05€HT/m<sup>3</sup>**

La majeure partie des foyers du territoire consomme moins de 120 m<sup>3</sup> par an. Globalement, le prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif, pour les usagers de la régie de l'eau et de l'assainissement, reste inférieur à celui constaté en moyenne au niveau national et départemental.

\*DN : Diamètre Nominal



## PRÉSERVATION DES RESSOURCES

### Les compteurs intelligents

Le service des eaux continue le déploiement des compteurs intelligents chez les abonnés.

4100 ont été installés depuis 2023 à la place des compteurs les plus anciens dont la durée de vie est de 15 ans environ.

Avec ces nouveaux appareils, la consommation est enregistrée en télé-relevé. Elle n'est donc plus estimée mais connue quasiment en temps réel grâce à un système qui enregistre le volume de vos consommations et les transmet régulièrement au service. L'objectif est de mieux contrôler votre consommation d'eau, repérer les fuites éventuelles et mieux lutter contre le gaspillage de nos ressources.



Pour cet appel à projets, le dossier de financement est en instruction dans le cadre du FEDER intitulé « *Améliorer l'efficacité de l'action publique par sa transformation numérique* ».



### La Communauté de communes rejoint le SYMCRAU

Lors du Conseil communautaire du 20 juin 2024, les élus ont validé, à l'unanimité, l'adhésion au Syndicat mixte de gestion des nappes de la Crau (SYMCRAU).

Depuis mai dernier, la Communauté de communes représente les communes d'Aureille et de Mouriès au sein du SYMCRAU pour la compétence "gestion et préservation de la ressource en eau". Cette adhésion permettra de renforcer

l'action de la collectivité dans la protection des nappes phréatiques, ressource vitale pour le territoire.

La participation financière de la Communauté de communes s'élève à 1,6% du budget du syndicat, soit 2 862,46 € pour 2024.





## LA RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES

# La Communauté de communes récompensée Le Prix d'Excellence de la Planification Écologique 2024



Remise de prix à l'Hôtel de Région en présence des élus :  
Hervé Cherubini, Lionel Escoffier  
et des agents : Gérard Bereziat, Julien Sat

Cette distinction vient récompenser les efforts engagés pour adapter notre territoire, notre économie et notre société aux défis climatiques et écologiques actuels.

En effet, depuis 2019, notre collectivité travaille sur un projet novateur visant à économiser, réduire et réutiliser les eaux usées traitées à des fins agricoles. Le projet vise à valoriser les eaux usées traitées de la station d'épuration de Maussane-les-Alpilles en les utilisant pour irriguer les cultures d'oliviers et d'amandiers de la plaine d'Entreconque.

Afin d'assurer un suivi rigoureux et d'en mesurer les impacts, plusieurs organismes spécialisés collaborent à cette expérimentation : la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, la Société du Canal de Provence, le Centre technique de l'olivier.

Le principe de l'expérimentation repose sur l'irrigation par goutte-à-goutte d'une rangée d'arbres sur trois, soit un total de 60 arbres testés. L'objectif principal est de s'assurer que l'utilisation des eaux usées traitées n'altère pas la qualité des récoltes, notamment l'huile d'olive et les amandes. Si les résultats sont concluants, le projet pourrait être étendu à l'ensemble des 250 hectares de la plaine d'Entreconque. Cette reconnaissance nous encourage à poursuivre nos efforts en faveur d'une transition écologique ambitieuse et responsable.



## Visite d'une délégation tunisienne

Dans le cadre de notre projet de REUT, la Communauté de communes a accueilli, le 28 mai 2024, une délégation tunisienne de l'Office National de l'Assainissement (ONAS), en voyage d'étude avec la Société du Canal de Provence, en présence de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.

Ils ont visité une parcelle d'Olivier Roman, oléiculteur pour Le Verger des Baux. Objectif pour l'ONAS et pour les stations d'épuration côtières tunisiennes : mieux gérer les eaux usées traitées et réduire les quantités rejetées en mer et s'inspirer de l'expérimentation menée par la Communauté de communes.



# RÉCAPITULATIF DES VOLUMES D'EAU POMPÉS ET VENDUS EN 2024

| EAU                           |                                      |                                      |                  |                     |                        |             |                         |                                |  |                 |                  |  |
|-------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|------------------|---------------------|------------------------|-------------|-------------------------|--------------------------------|--|-----------------|------------------|--|
| Communes                      | Volume d'eau pompé (m <sup>3</sup> ) | Volume d'eau vendu (m <sup>3</sup> ) | Nombre d'abonnés | Nombre de compteurs | Compteurs intelligents |             | Linéaire de réseau (km) | Prix du m <sup>3</sup> (€ TTC) | Résultat d'analyse   |                 | Rendement (%)    | Capacité de stockage (m <sup>3</sup> ) |
|                               |                                      |                                      |                  |                     | Cybles anyquest        | Cybles 5    |                         |                                | Physi-co-chimiques   | Bactériologique |                  |  |
| <b>Aureille</b>               | 137 706                              | 99 275                               | 826              | 861                 | 527                    | 277         | 21,22                   | 1,70                           | 100%   | 100%            | 77,4             | 1 000                                  |
| <b>Les Baux-de-Provence</b>   | 161 545                              | 113 209                              | 341              | 368                 | 10                     | 53          | 19,56                   | 1,70                           | 100%   | 100%            | 76,5             | 950                                    |
| <b>Eygalières</b>             | 522 079                              | 504 662                              | 1 359            | 1 547               | 729                    | 111         | 37,67                   | 1,70                           | 100%   | 100%            | 97,50*           | 2 000                                  |
| <b>Fontvieille</b>            | 364 955                              | 223 380                              | 1 944            | 1 944               | 0                      | 0           | 31,62                   | 2,22                           | 100%   | 100%            | 69,54            | 1 500                                  |
| <b>Mas Blanc des Alpilles</b> | 65 605                               | 42 689                               | 313              | 349                 | 275                    | 33          | 8                       | 1,70                           | 100%   | 100%            | 71,80            | 150                                    |
| <b>Maussane-les-Alpilles</b>  | 371 418                              | 268 411                              | 1 454            | 1 535               | 45                     | 343         | 33,90                   | 1,70                           | 100%   | 100%            | 75,10            | 1 015                                  |
| <b>Mouriès</b>                | 224 050                              | 164 019                              | 1 667            | 1 744               | 103                    | 611         | 23,50                   | 1,70                           | 100%   | 100%            | 77,40            | 1 000                                  |
| <b>Paradou</b>                | 279 622                              | 214 575                              | 1 163            | 1 217               | 29                     | 652         | 32,82                   | 1,70                           | 100%   | 100%            | 80,40            | 1 100                                  |
| <b>Saint-Etienne-du-Grès</b>  | 239 268                              | 205 873                              | 1 210            | 1 305               | 884                    | 260         | 36,59                   | 1,70                           | 100%   | 100%            | 88,90            | 750                                    |
| <b>Saint-Rémy-de-Provence</b> | 1 300 326                            | 1 041 532                            | 5 972            | 6 671               | 2 782                  | 1 931       | 100,7                   | 1,70                           | 100%   | 100%            | 81,70            | 4 500                                  |
| <b>Total</b>                  | <b>3 666 574</b>                     | <b>2 877 625</b>                     | <b>16 249</b>    | <b>17 541</b>       | <b>5384</b>            | <b>4271</b> | <b>345,58</b>           |                                |  |                 | <b>79,62 moy</b> | <b>13 965</b>                          |
| <b>Comparatif</b>             |                                      |                                      |                  |                     |                        |             |                         |                                |  |                 |                  |  |
| <b>2020</b>                   | 3 732 741                            | 2 781 896                            | 15 392           |                     | 3 933                  |             | 331,45                  |                                | 3 933 capteurs cybles posés soit 38,17 % de capteurs posés (REGIE)     |                 |                  | 13 186                                 |
| <b>2021</b>                   | 3 861 208                            | 2 631 835                            | 15 717           |                     | 5 308                  |             | 333,06                  |                                | 5 308 capteurs cybles posés soit 48,16 % de capteurs posés (REGIE)     |                 |                  | 13 186                                 |
| <b>2022</b>                   | 3 761 655                            | 2 678 879                            | 15 993           | 17 247              | 5711                   | 797         | 344,16                  |                                | 6 508 cybles posés soit 46,28 % dont 5,67 % de compteurs intelligents  |                 |                  | 13 965                                 |
| <b>2023</b>                   | <b>3 716 577</b>                     | <b>3 133 213</b>                     | <b>16 202</b>    | <b>17 419</b>       | 5 707                  | 2 695       | 345,58                  |                                | 8 402 cybles posés soit 48,23 % dont 15,47 % de compteurs intelligents |                 |                  | 13 965                                 |
| <b>2024</b>                   | <b>3 666 574</b>                     | <b>2 877 625</b>                     | <b>16 249</b>    | <b>17 541</b>       | <b>5384</b>            | <b>4271</b> | <b>345,58</b>           |                                | 9655 cybles posés soit 55,05 % dont 24,35 % de compteurs intelligents  |                 |                  | <b>13 965</b>                          |

ASSAINISSEMENT 2024

| Communes               | Volume d'eau traités (m³) | Volume d'eau vendus (m³) | Nombre d'abonnés | Linéaire de réseau (Km) | Prix du m³ | Bilan de fonctionnement   | Tonnes de boues |
|------------------------|---------------------------|--------------------------|------------------|-------------------------|------------|---------------------------|-----------------|
| Aureille               | 60 309                    | 77 551                   | 702              | 13,7                    | 1,74       | Conforme                  | 7,35            |
| Les Baux de Provence   |                           | 73 399                   | 217              | 14,17                   | 1,74       |                           |                 |
| Eygalières             | 92 017                    | 157 652                  | 819              | 16,88                   | 1,74       | Conforme                  | 0               |
| Fontvieille            | 358 453                   | 169 948                  | 1944             | 22,89                   | 1,74       | Conforme                  | 58,10           |
| Mas Blanc des Alpilles | 28 372                    | 32 993                   | 258              | 5,33                    | 1,86       | Conforme                  | 0               |
| Maussane les Alpilles  | 366 022                   | 249 436                  | 1 392            | 25,42                   | 1,74       | Conforme à hauteur de 83% | 66,47           |
| Mouriès                | 316 929                   | 156 986                  | 1 583            | 24,55                   | 1,74       | Conforme                  | 57,70           |
| Paradou                | 337 727                   | 196 158                  | 1 091            | 19,26                   | 1,74       | Conforme                  | 51,35           |
| Saint-Étienne du Grès  | 143 890                   | 151 581                  | 995              | 14,14                   | 1,74       | Conforme                  | 33,10           |
| Saint-Rémy-de-Provence | 838 631                   | 790 155                  | 5 116            | 43,19                   | 1,74       | Conforme                  | 210             |
| <b>Total</b>           | <b>2 542 350</b>          | <b>2 055 859</b>         | <b>14 117</b>    | <b>199,53</b>           |            |                           | <b>384,07</b>   |
| <b>Comparatif</b>      |                           |                          |                  |                         |            |                           |                 |
| 2021                   | 2 339 004                 | 1 829 358                | 14 953           | 197,04                  |            |                           | 334,24          |
| 2022                   | 2 274 879                 | 1 829 393                | 13 865           | 97,38                   |            |                           | 415,72          |
| 2023                   | <b>2 050 679</b>          | <b>2 240 912</b>         | <b>14 078</b>    | <b>199,12</b>           |            |                           | <b>347,21</b>   |
| 2024                   | <b>2 542 350</b>          | <b>2 055 859</b>         | <b>14 117</b>    | <b>199,53</b>           |            |                           | <b>384,07</b>   |

RÉCAPITULATIF DES DOSSIERS Assainissements Non Collectifs INSTRUITS EN 2024

| Communes               | Nombre de dispositifs existants | Contrôles dossier de conception | Contrôles de réalisation | Contre visite | Contrôles de fonctionnement | Contrôles pour vente | Factures émises | Montant total en TTC |
|------------------------|---------------------------------|---------------------------------|--------------------------|---------------|-----------------------------|----------------------|-----------------|----------------------|
| Aureille               | 82                              | 0                               | 0                        | 0             | 0                           | 0                    | 0               | 0                    |
| Les Baux de Provence   | 125                             | 0                               | 0                        | 0             | 15                          | 2                    | 17              | 2992 €               |
| Eygalières             | 562                             | 17                              | 20                       | 13            | 32                          | 12                   | 94              | 16 012 €             |
| Fontvieille            | 240                             | 3                               | 5                        | 2             | 3                           | 2                    | 15              | 2488 €               |
| Mas Blanc des Alpilles | 41                              | 0                               | 0                        | 0             | 0                           | 1                    | 1               | 176 €                |
| Maussane les Alpilles  | 317                             | 4                               | 4                        | 1             | 56                          | 2                    | 67              | 11 792 €             |
| Mouriès                | 423                             | 3                               | 3                        | 0             | 2                           | 7                    | 15              | 2640 €               |
| Paradou                | 95                              | 2                               | 0                        | 2             | 11                          | 1                    | 16              | 2740 €               |
| Saint Etienne du Grès  | 254                             | 3                               | 0                        | 1             | 1                           | 5                    | 10              | 1684 €               |
| Saint-Rémy-de-Provence | 1447                            | 21                              | 16                       | 5             | 76                          | 45                   | 163             | 28 384 €             |
| <b>Total</b>           | <b>3586</b>                     | <b>53</b>                       | <b>48</b>                | <b>24</b>     | <b>196</b>                  | <b>77</b>            | <b>398</b>      | <b>68 908 €</b>      |
| <b>Comparatif</b>      |                                 |                                 |                          |               |                             |                      |                 |                      |
| 2020                   | 3 508                           | 62                              | 54                       | 8             | 317                         | 90                   | 423             | 69 069 €             |
| 2021                   | 3 532                           | 94                              | 59                       | 9             | 265                         | 85                   | 477             | 76 065 €             |
| 2022                   | 3 566                           | 78                              | 53                       | 19            | 260                         | 72                   | 482             | 76 202 €             |
| 2023                   | 3586                            | 71                              | 54                       | 23            | 212                         | 81                   | 398             | 77 591 €             |
| 2024                   | <b>3586</b>                     | <b>53</b>                       | <b>48</b>                | <b>24</b>     | <b>196</b>                  | <b>77</b>            | <b>398</b>      | <b>68 908 €</b>      |

# Travaux assainissement

## Communes en régie

Sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes :

- Démarrage des autorisations, obtention de l'arrêté d'autorisation pour la réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) ;
- Démarrage de la maîtrise d'oeuvre pour implantation d'une borne REUT multi usages à la STEP de Saint-Rémy de Provence.

### AUREILLE

1. Remise en service du Flow contact + injection de chlore ferrique
2. Modification tuyauterie liaison flow-contact / clarificateur
3. Renouvellement sonde de niveau puisard
4. Renouvellement pompe Sessyl (pompe à boues)

### EYGALIÈRES

1. Révision intégrale des diffuseurs d'air dans le bassin d'aération
2. Renouvellement sonde redox
3. Renouvellement pompe poste de relevage.

### FONTVIEILLE

1. Renouvellement du réseau d'eaux usées rue Michelet
2. Renouvellement du réseau d'eaux usées chemin du Paty
3. Renouvellement motoréducteur pont racleur à graisses
4. Renouvellement pompe de relevage P3
5. Renouvellement pompe d'extraction
6. Renouvellement sonde de niveau puisard
7. Renouvellement sonde redox



Rue Michelet à Fontvieille



## LES BAUX-DE-PROVENCE

1. Poursuite de l'instruction du dossier pour la construction de la nouvelle station d'épuration qui collectera les eaux usées des communes de Maussane, Les Baux et LeParadou

## MAS BLANC DES ALPILLES

1. Taille des roseaux programmée en hiver



*Rue Barbier, à Maussane-les-Alpilles*

## MAUSSANE-LES-ALPILLES

1. Poursuite du dossier d'instruction pour la nouvelle station d'épuration
2. Rue Simon Barbier, chemisage du réseau d'eaux usées sur 270 mètres et renouvellement de 16 branchements
3. Réparation de la pompe fosse à flottants sur STEP

## MOURIÈS

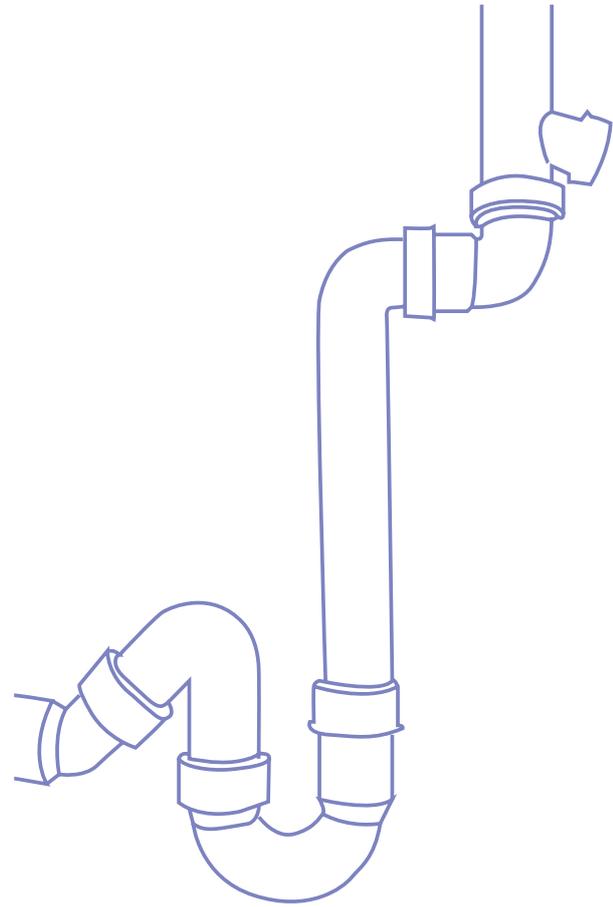
1. Renouvellement pompe de recirculation sur STEP
2. Renouvellement rotor des turbines d'aération sur STEP
3. Mise en place d'un transducteur et sonde redox sur aération de la STEP

## LE PARADOU

1. Poursuite du dossier d'instruction pour la nouvelle station d'épuration
2. Remplacement pompe PR Pelouze
3. Renouvellement du réseau gravitaire, la route des Tours de Castillon en amont du poste Pelouze sur 377 mètres
4. Renouvellement canalisation de refoulement, sur la route des Tours de Castillon, en aval du PR Pelouze sur 736 mètres. Elle sera mise en service avec la nouvelle station d'épuration

## SAINT-ETIENNE-DU-GRÈS

1. Avenue Sansonnet, chemisage du réseau d'eaux usées sur 170 mètres. Remplacement de 125 mètres de canalisation avec 23 branchements renouvelés
2. Avenue de la Fraternité, chemisage du réseau d'eaux usées sur 345 mètres
3. Chemin du Cours du Loup, chemisage du réseau d'eaux usées sur 225 mètres
4. Chemin Saint Gabriel, extension du réseau d'eaux usées sur 410 mètres
5. Renouvellement de deux pompes sur poste de relevage réseau
6. Mise en place d'un compresseur d'air de vidange pour conduite de boues
7. Mise en place d'un transducteur et sonde redox sur aération de la STEP
8. Poursuite des études sur le redimensionnement de la station d'épuration



## SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

1. Avenues Fauconnet et Albert Gleize– Phase 1 - démarrage du chantier de renouvellement du réseau d'eaux usées avec remplacement de branchements
2. Renouvellement pompe de relevage dans STEP
3. Renouvellement rampes d'aération dans bassin
4. Remplacement sondes de niveau dans puisard
5. Pose d'une vanne guillotine au niveau de puits de recirculation STEP
6. Renouvellement pompe de recirculation



# Travaux eau potable

## Communes en régie

Sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes :

- Pour l'ensemble des communes, le Schéma Directeur d'Eau Potable Intercommunal est terminé
- Les arrêtés d'autorisations de prélèvements d'eau potable pour l'ensemble des communes sont à jour.

## AUREILLE

1. 861 compteurs sont installés dont 527 sont munis de cybles Anyquest et 277 équipés de cybles permettant la télérelève par réseau LoRawan
2. Campagne de recherche de fuites. 6 fuites avant compteur trouvées et réparées et 1 fuite après compteur signalée à l'abonné
3. Mise en place d'un débitmètre de sectorisation sur l'avenue Saint Roch
4. Entretien postes de chloration à la station de pompage et au réservoir
5. Changement du compteur haut service

## EYGALIÈRES

1. 1 547 compteurs sont installés dont 729 sont munis de cybles Anyquest et 111 équipés de cybles permettant la télérelève par réseau LoRawan
2. Campagne de recherche de fuites. 6 fuites avant compteur trouvées et réparées
3. Démarrage de travaux pour la création de la bache de reprise
4. Attribution de l'accord-cadre pour la création du nouveau forage
5. Renouvellement de l'extracteur d'air haut
6. Remplacement des sondes au réservoir d'eau potable

## LES BAUX-DE-PROVENCE

1. 368 compteurs sont installés dont 10 sont munis de cybles Anyquest et 53 équipés de cybles permettant la télérelève par réseau LoRawan
2. Campagne de recherche de fuites. 3 fuites avant compteur trouvées et réparées, 2 fuites après compteur signalées aux abonnés et 1 fuite sur un poteau d'incendie signalée à la commune
3. Lancement des études pour déplacer la canalisation sous le chemin de Carita
4. Installation d'un turbidimètre et d'une purge manuelle sur le forage DE 4bis
5. Inspection vidéo et remplacement d'une pompe sur le forage F8
6. Installation d'électrovanne pour chloration aux Arcoules et Canonnettes
7. Remplacement du débitmètre au réservoir de Chevrier

## MAS BLANC DES ALPILLES

1. 349 compteurs sont installés dont 275 sont munis de cybles Anyquest et 33 équipés de cybles permettant la télérelève par réseau LoRawan;
2. Campagne de recherche de fuites. 2 fuites avant compteur trouvées et réparées et 1 fuite après compteur signalée à l'abonné ;
3. Entretien poste de chloration ;
4. Attribution de la Maitrise d'œuvre pour le raccordement du nouveau champ captant ;
5. Attribution de l'accord cadre pour établissement de la DUP nouveau champ captant.

## MAUSSANE-LES-ALPILLES

1. 1 535 compteurs sont installés dont 45 sont munis de cybles Anyquest et 343 équipés de cybles permettant la télérelève par réseau LoRawan;
2. Campagne de recherche de fuites. 6 fuites avant compteur trouvées et réparées 8 fuites après compteur signalées aux abonnés et 2 fuites sur un poteau d'incendie signalée à la commune ;
3. Inspection vidéo du forage F2 à Flandrin et remplacement de sa pompe .

## MOURIÈS

1. 1 744 compteurs sont installés dont 103 sont munis de cybles Anyquest et 611 équipés de cybles permettant la télérelève par réseau LoRawan ;
2. Campagne de recherche de fuites. 9 fuites avant compteur trouvées et réparées, 7 fuites après compteur signalées aux abonnés et 1 fuite sur un poteau d'incendie signalée à la commune ;
3. Entretien du poste de chloration (Armanier et Roubine du Roy);
4. Entretien poste de chloration (station de reprise Revoil) ;
5. Route de Servannes, remplacement du réseau de distribution et de 35 branchements ;
6. Cours Revoil, poursuite des études pour le remplacement du collecteur principal et des branchements individuels afférents.



*Chemin du Pavillon,  
à Mas Blanc des Alpilles*



*Rue Barbier  
à Maussane-les-Alpilles*

## LE PARADOU

1. 1217 compteurs sont installés dont 29 sont munis de cybles Anyquest et 652 équipés de cybles permettant la télérelève par réseau LoRawan
2. Campagne de recherche de fuites. 5 fuites avant compteur trouvées et réparées et 11 fuites après compteur signalées à l'abonné

## SAINT-ETIENNE-DU-GRÈS

1. 1305 compteurs sont installés dont 884 sont munis de cybles Anyquest et 260 équipés de cybles permettant la télérelève par réseau LoRawan
2. Campagne de recherche de fuites. 7 fuites avant compteur trouvées et réparées, 8 fuites après compteur signalées aux abonnés et 2 fuites sur un poteau d'incendie signalées à la commune
3. Mise en sécurité de la tête du puits
4. Entretien poste de chloration
5. Renouvellement du réseau d'eau potable et de branchements avenue des Alpilles



*Avenue des Alpilles,  
à Saint-Etienne-du-Grès*

## SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

1. 6 671 compteurs sont installés dont 2782 sont munis de cybles Anyquest et 1931 équipés de cybles permettant la télérelève par réseau LoRawan
2. Campagne de recherche de fuites. 8 fuites avant compteur trouvées et réparées et 4 fuites après compteur signalées à l'abonné
3. Renouvellement du réseau et des branchements sur chemin Romain et des Panouilles
4. Avenues Fauconnet, Albert Gleize et rue Camille Pelletan – Phase 1 – démarrage du chantier de renouvellement du réseau d'eau potable avec remplacement des branchements
5. Entretien des postes de chloration (Paluds et Méjades)



*Chemin Romain,  
à Saint-Rémy-de-Provence*

## Communes en DSP

### FONTVIEILLE

1. Remplacement du réseau d'eau potable et des branchements rue Michelet

# Travaux pluvial

Sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes : 490 dossiers de permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager et certificat d'urbanisme.

## AUREILLE

1. 24 dossiers de permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme
2. Avenue Saint-Roch, aménagement pluvial (juin / juillet 2024)
3. Poursuite des études pour travaux chemin de Saint-Jean



Avenue Saint-Roch à Aureille

## EYGALIÈRES

1. 26 dossiers de permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme
2. Hydrocurage réseau pluvial impasse de la vieille fontaine (juin 2024)
3. Entreprise retenue pour travaux avenue des Molassis au premier semestre et démarrage des travaux pour le remplacement du réseau pluvial au deuxième semestre



Avenue des Molassis à Eygalières



## LES BAUX-DE-PROVENCE

1. 6 dossiers de permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme
2. Hydrocurage réseau pluvial chemin des remparts (octobre 2024)



*Hydrocurage rue Jules Deiss  
à Maussane-les-Alpilles*

## MAS BLANC DES ALPILLES

1. 9 dossiers de permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme

## MAUSSANE-LES-ALPILLES

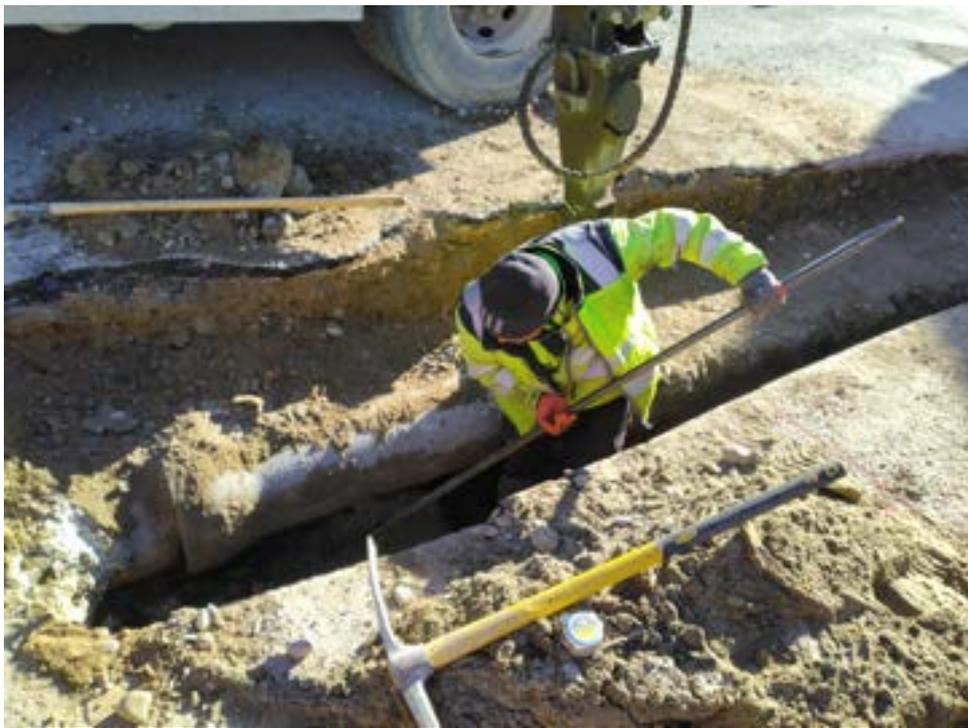
1. 39 dossiers de permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme
2. Hydrocurage réseau pluvial avenue des Alpilles (mai 2024)
3. Hydrocurage réseau pluvial rue Jules Deiss (octobre 2024)
4. Poursuite de l'étude pour l'aménagement des noues dans la zone d'activité
5. Poursuite des études pour travaux de renouvellement des réseaux pluviaux de la rue de la Reine Jeanne et de l'impasse de la Source

## MOURIÈS

1. 73 dossiers de permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme
2. Hydrocurage et inspection visuelle du réseau pluvial Cours Paul Revoil
3. Lancement de la consultation et entreprise retenue pour le démarrage des travaux au 1er semestre 2025

## LE PARADOU

1. 93 dossiers de permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme
2. Hydrocurage et inspection visuelle du réseau pluvial, Avenue Saint-Roch (novembre 2024)
3. Hydrocurage réseau pluvial chemin du moulin de Seytour (octobre 2024)
4. Poursuite des études pour l'aménagement des bassins d'infiltration du chemin de la source



*Avenue Sansonnet, à Saint-Etienne du Grès*

## SAINT-ETIENNE-DU-GRÈS

1. 10 dossiers de permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme
2. Démarrage étude du bassin versant du cimetière et route d'Arles
3. Hydrocurage réseau pluvial sur la départementale 99 (janvier 2024)
4. Hydrocurage et inspection visuelle du réseau pluvial avenue Sansonnet (mars 2024)
5. Reprise de branchements Avenue des Sansonnets et Impasse des Abricotiers





*Avenue Fauconnet, à Saint-Rémy-de-Provence*

## SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

1. 174 dossiers de permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme
2. Avenue Fauconnet, 1ère phase des travaux de renouvellement
3. Hydrocurage et inspection visuelle du réseau pluvial Avenue Fauconnet (janvier 2024)
4. Hydrocurage et inspection visuelle du réseau pluvial Avenue Gleizes (février 2024)
5. Enquête pluviale pour étude du bassin versant du chemin Saint-Joseph

# Services techniques

Les services techniques sont en charge de l'ensemble des infrastructures communautaires (voirie, réseaux hors assainissement et eau, ZA, bâtiments et équipements), des travaux d'aménagement, du parc technique communautaire, de la GEMAPI, de l'énergie et de l'informatique-numérique.

## NUMÉRIQUE

### Un nouveau plan numérique pour sécuriser les travaux



Face aux évolutions climatiques et démographiques qui soumettent notre territoire à d'importantes mutations, la géolocalisation précise des équipements publics devient une nécessité technique et une obligation légale. Le projet consiste à créer un Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)\*, une cartographie ultra précise qui permettra de localiser exactement tous les réseaux souterrains (eau, électricité, gaz, télécommunications) présents sur notre territoire.

Objectif : éviter les dommages lors des travaux et améliorer la sécurité des chantiers. Cette cartographie répond également à une obligation réglementaire qui s'impose d'ici le 1er janvier 2026. Cette opération est confiée à l'Institut national de l'information Géographique et Forestière (IGN).

En mutualisant cette opération avec les deux autres intercommunalités : Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) et Terre de Provence Agglomération (TPA), la Communauté de communes optimise les coûts. Sa part s'élève à 36 895 € HT, dont 60% financés par le Département des Bouches-du-Rhône. L'autofinancement représente 14 758 €. Ce plan numérique, pris en charge par la Communauté de communes, sera ensuite mis gratuitement à disposition de toutes les communes membres pour leurs projets d'aménagement.

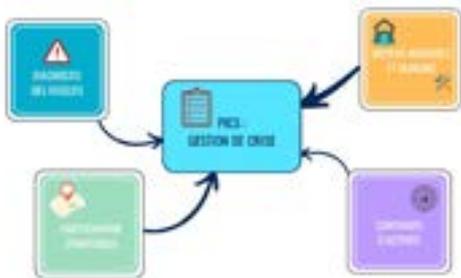
*\*Le PCRS est une « orthophotographie très haute résolution, issue de photographies aériennes traitées pour éliminer les déformations dues aux reliefs et à la perspective ».*

## Plan intercommunal de sauvegarde

Le Plan intercommunal de sauvegarde imposé par la loi Matras du 25 novembre 2021 aux intercommunalités, aussi appelé PICS, est un document de gestion de crise utile en cas de risque majeur comme les feux de forêt ou les inondations.

Il organise les actions de la Communauté de communes en cas de crise, dans le but de maintenir ou de rétablir ses activités prioritaires comme l'approvisionnement en eau potable, le traitement des eaux usées ou la collecte des déchets. Cet outil vise aussi à faciliter la coopération et la solidarité entre les communes, dans le cas où les moyens de l'une d'entre elles ne suffiraient pas à contenir les conséquences de la crise. C'est Eugénie Tsoussis, élève en cinquième année à l'école d'ingénieurs Isara à Lyon,

en alternance à la Communauté de communes, qui travaille depuis septembre 2024 sur ce document.





## L'installation de nichoirs au lac du Barreau



La particularité du lac de Barreau est la richesse de sa faune et de sa flore. Les eaux du lac abritent une grande variété de poissons et de plantes aquatiques. Les arbres et les plantes autour offrent également un habitat pour de nombreuses espèces d'oiseaux et de petits animaux. C'est pour cette raison que la Communauté de communes a demandé aux artisans-ébénistes fontvieillois Détournerie, la conception et l'installation de 23 nichoirs écologiques et durables pour les chauves-souris, les mésanges et

les chouettes. Ils ont été installés avant le printemps 2024 afin de favoriser la nidification des oiseaux entre début avril et fin juin. Chaque hiver, un nettoyage et une vérification de ces nichoirs sont réalisés par les services techniques de la Communauté de communes pour garantir leur bon état. Cette année, en novembre 2024, des élèves de Terminale "Gestion des milieux naturels et de la faune" du lycée de Ville de Saint-Rémy-de-Provence se sont joints à l'opération, accompagnés de leur professeur.

# Économie d'énergies : la Communauté de communes intensifie ses efforts

L'engagement pour les économies d'énergie a été initié en mai 2022, avec la création du Bureau de l'Énergie. Ce Bureau a pour vocation de conseiller les habitants du territoire dans leur parcours de rénovation énergétique. Depuis trois ans, de nombreux foyers, des copropriétés mais aussi des entreprises ont bénéficié de conseils personnalisés sur l'énergie : baisser sa consommation ou changer son mode de chauffage, isoler son logement, installer des panneaux solaires et réduire sa consommation d'eau. Le Bureau Info Énergie accompagne également les professionnels et les particuliers dans leur parcours de demandes d'aides.

## Une convention avec l'Agence Nationale de l'Habitat

Pour 2025, les missions de ce Bureau se poursuivront et s'enrichiront grâce à une convention signée avec l'Agence Nationale de l'Habitat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département des Bouches-du-Rhône. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le Bureau Info Énergie s'enrichit de la thématique de l'autonomie de la personne grâce au « pacte territorial France Rénov' ».

## La thermographie aérienne

La Communauté de communes a commandé un diagnostic thermique afin de déceler les fuites de chaleur des toitures. Un avion bimoteur équipé de capteurs infrarouges a survolé l'ensemble des bâtiments publics et privés.

Après Saint-Rémy-de-Provence, Eygalières, Mas-Blanc et Saint-Étienne-du-Grès, à l'hiver 2023, l'avion a survolé les communes de Fontvieille, Mouriès, Maussane-les-Alpilles, Paradou, Les Baux et Aureille en janvier 2025. Cet avion de la compagnie Action Air Environnement, capte les déperditions thermiques des toitures. Une réunion d'information s'est tenue le lundi 24 mars 2025 afin de présenter les résultats.

Pour connaître les détails de la thermographie de votre habitation et avoir quelques explications, il suffit de contacter le Bureau Info Energie avec les infos suivantes : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et justificatif de domicile via [info.energie@ccvba.fr](mailto:info.energie@ccvba.fr) ou sur le site internet de la Communauté de communes «Demander une photo de thermographie».

*La thermographie aérienne a été réalisée grâce à l'aide financière européenne du programme Leader (porté par le PETR du Pays d'Arles).*



## Bilan 2024

Le Bureau a enregistré 126 rendez-vous, dont 47 à la CCVBA et 79 dans les communes. Au total, 329 personnes ont contacté le Bureau de l'Énergie en 2024. 38% de ces contacts ont donné lieu à des rendez-vous. Parmi ces demandes, les trois quarts concernaient les images de la thermographie aériennes des logements, puis l'énergie solaire photovoltaïque et enfin des aides pour la rénovation énergétique. Les demandes de thermographie donnent lieu, la plupart du temps, à des conseils sur la rénovation énergétique des logements et notamment l'isolation des toitures. Par ailleurs, le Bureau de l'Énergie organise l'atelier la «Fresque du climat». Il est ouvert à tous, sur inscription, chaque quatrième mercredi du mois.



*Une cérémonie de coupé de ruban par Hervé CHERUBINI, Président et Gérard GARNIER, vice-président délégué à la Communication et Relation Usagers en présence de nombreux élus et d'agents*



## Notre nouvel accueil

Fin décembre 2024, l'équipe de l'accueil a déménagé à l'avant du bâtiment. Les services Accueil général, Eau-Assainissement, et Info Déchet y reçoivent désormais les administrés avec des horaires inchangés : du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30. Ces nouveaux locaux ont été inaugurés, en présence des élus et des agents, à l'occasion des vœux du Président, le 18 janvier 2025.

Accusé de réception en préfecture  
013-241300375-20250925-DEL106\_2025-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2025  
Date de réception préfecture : 26/09/2025

